

UN SAVANT ET UN PATRIOTE
COCHINCHINOIS

**PETRUS J.-B.
TRU'ONG-VINH-KÝ**
(1837-1898)

par

JEAN BOUCHOT

*Archiviste du Gouvernement
de la Cochinchine*

Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

TROISIÈME ÉDITION
REVUE ET COMPLÉTÉE

SAIGON
ÉDITIONS NGUYEN-VAN-CUA

1927



J.-B. Petrus TRƯỞNG-VĨNH-KÝ
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

AVANT PROPOS

D'excellents amis veulent bien me conseiller de faire une nouvelle publication de ce travail qui parut en 1926 sous le titre PETRUS TRUONG-VINH-KY, ÉRUDIT COCHINCHINOIS. Le formidable succès que remporta la biographie de ce savant modeste autant qu'éminent, tant dans les milieux annamites que dans les milieux français, me fait d'autre part un devoir de ne pas m'opposer à cette réédition.

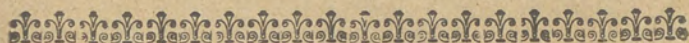
J'ai apporté quelques modifications à ma première rédaction, ajoutant certains détails glanés au cours de lectures, retranchant certaines assertions dont j'ai pu mesurer l'inexactitude, corrigeant, atténuant ou renforçant, pour faire de ce livre, destiné surtout aux jeunes générations cochinchinoises, une œuvre de bonne foi et d'exactitude. C'est cette édition si sérieusement refondue que je présente ici au lecteur, heureux que je serais si elle doit rendre à un grand patriote.

Je tiens une bonne part des documents qui m'ont permis d'écrire la présente étude, de M. Nicolas Truong-vinh-Tong, secrétaire au Conseil Privé, qui a bien voulu entr'ouvrir pour moi les archives de sa famille ; sont marquées A. F. les pièces qui proviennent de cette source. Les documents tirés des Archives de la Cochinchine seront marqués A. C. ;

j'indiquerai toutes les références bibliographiques qu'il me sera possible de donner, mais le nombre en sera réduit car nous ne trouvons rien sur Petrus Ky dans la collection cependant si brillante du BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES INDOCHINOISES (1883-1923) ; rien non plus dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX HUÉ. Ce nom ne figure ni à la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ni au DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE ; en revanche, on possède une équisse fort bien faite dans le DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE ILLUSTRÉ DU MONDE POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE, DES PERSONNALITÉS OFFICIELLES ET DES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES, publié par un groupe d'écrivains sous la direction de Eugène BEUVE et la rédaction en chef de Henri MARTINVILLE, (Paris. Publications encyclopédiques et littéraires, 9, rue Victor Considérant, s. d.) Verbo : TRUONG-VINH-KY, dit PETRUS KY. — On trouve également dans le BIOGRAPHE, année 1873-1874, premier volume (10^e livraison), un aperçu largement brossé des quatorze premières années de la carrière administrative. Citons encore : le COURRIER DE SAIGON, 3 septembre, 7 septembre 1898 ; le MÉKONG du 4 septembre 1898 ; la SEMAINE COLONIALE du 6 septembre 1898 ; le NAM-KY du 8 septembre 1898 ; le NONG-CO MIN-DAM du 30 juillet 1907 ; le CHOLON, l'INDOCHINE FRANÇAISE et l'OPINION du 23 juillet 1907, et enfin l'excellente publication de J. G. HERISSON, dans l'OPINION des 3, 8 et 12 janvier 1924 ; dans le même journal : PETRUS KY AU TONKIN, le 28 janvier 1924. Je citerai enfin une étude historique et critique de M. Henri CORDIER dans le T'OUNG PAO, 2^e série, I, n^o 3, juillet 1900, p. 261-267 ; cette revue n'existe pas encore en Cochinchine en dépit de son indéniable autorité en matière sinologique ; aussi suis-je heureux de pouvoir signaler cette référence aux fils de Petrus Ky.

J. B.

Saigon, 24 Mai 1926.



CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE

PETRUS Truong-vinh-Ky naquit la dix-septième année du règne de Minh-mang, — le 6 Décembre 1837, — au hameau de Cai-mong, village de Vinh-thanh, canton de Minh-ly, huyen de Tan-minh, province de Vinhlong, en Cochinchine. Il était le fils cadet du mandarin Truong-chanh-Thi et de Nguyen-thi-Chau, son épouse ; deux autres enfants l'avaient précédé : une fille morte en bas âge et Truong-chanh-Su, le fils aîné.

Truong-vinh-Ky (que nous nommerons désormais du nom francisé qu'il avait adopté lui-même, *Petrus Ky*), fit preuve dès ses premières années d'un goût très vif pour l'étude : à cinq ans il commençait, à

l'école du professeur de caractères chinois Hoc, les débuts de son apprentissage de lettré; puis, sous la direction du prêtre annamite Tam, que son père avait pu protéger contre les persécutions, il entreprit ses premières classes de quoc-ngu. Petrus Ky aurait pu tenir de ce père son orientation intellectuelle; malheureusement ce dernier, fonctionnaire en relief, doué d'une appréciable perspicacité politique, ne devait point l'accompagner sur l'itinéraire de ses jours au delà de la neuvième année; il mourut à Phnom-Penh, en 1845, au cours d'une ambassade avec laquelle il s'était rendu près du roi du Cambodge à l'issue de la guerre siamoise.

Petrus Ky se trouvait donc, à neuf ans, remis à la vigilance d'une mère dont toute la noblesse de caractère et la dignité de la vie ne pouvaient suffire à exercer sur ce garçon une influence comparable à celle qu'aurait eue le père; aussi doit-on tenir pour un bonheur pour lui la présence de missionnaires dans l'entourage de sa famille, et notamment d'un Français que les Annamites appelaient le père Long, et qui ne nous est plus connu que sous cette dénomination. Le père Long fut affecté à Cai-mong où il ne tarda pas à reconnaître les qualités et les dons naturels du jeune Petrus Ky; fort édifié par la tournure d'un esprit pondéré et réfléchi, surpris par les aptitudes que lui conférait une curiosité sans cesse en éveil, le père Long songea à faire de lui un confrère d'avenir et lui offrit une place au noviciat qui venait d'être établi à Cai-nhum (1846).

Pendant deux années, dans le calme problématique d'une école religieuse établie au cœur d'un pays où les persécutions menaient leur train (1), sans

(1) Nous savons par M. Nicolas Truong-vinh-Tong, que sa famille avait eu à souffrir elle-même des persécutions qui

cesse sur le qui-vive, fuyant les mandarins et les délateurs, tantôt sur la rivière et tantôt dans la forêt, atteint du choléra puis de la variole, Petrus Ky poursuivit avec zèle ses études. Il montrait déjà cette extraordinaire faculté d'assimilation des langues qu'ont pour les idiomes étrangers les naturels d'un pays dont l'expression personnelle est délicate à acquérir. Et il ne fallut pas moins que cette exceptionnelle facilité dont témoignait l'enfant pour donner aux leçons du P. Long le succès incroyable que nous savons.

Cependant, à l'empereur Thieu-tri avait succédé en 1847 son fils Tu-duc, « dont le tempérament semblait se rapprocher de celui de Minh-mang; le sang recommença à couler », nous dit Petrus Ky dans son *Histoire*. Le P. Long pensa alors à l'éloigner de cette contrée où l'intolérance des mandarins rendait l'application impossible; il le conduisit à Pinha-lu (1),

marquèrent le règne de Minh-mang et celui de Tu-duc. Ce sont d'ailleurs les persécutions de cette époque qui motivèrent la démonstration de Tourane et celle de Saigon, en partie tout au moins.

(1) PINHA-LU était la résidence de Mgr MICHE, au Cambodge. Ce vénérable prélat avait installé une école dans le voisinage immédiat de sa maison; nous n'avons pu trouver que peu de renseignements sur ce centre. Cf. AD. LAUNAY: *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*. Paris, TÊOUI, 1894, in 8° (Bibl. de Saigon: M. 1835-1837). Nous trouvons, dans une lettre de E. DOUDART DE LAGRÉE à Mme de P. ..., le 13 Novembre 1863, ce passage relatif à Pinha-lu: « Centre des Missions catholiques où je trouve de bons et dignes compatriotes ». (DE VILLEMEREUIL: *Exploration et missions de Doudart de Lagrée*. Paris, 1883, p. 406). — C'est dans ce livre que nous trouvons une explication du mot Pinha-lu, qui viendrait, selon cet auteur, de l'incapacité où se trouvaient les Cambodgiens de prononcer un nom portugais et qui l'ont khmerisé de la sorte. — Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler, puisque nous traitons de ce point, que l'explorateur

au Cambodge. Pinha-lu recevait alors, sous la direction du père Hoa, des élèves de tous les pays de la péninsule indochinoise; on y rencontrait, en dehors des Annamites et des Khmers, des Birmans et des Siamois, des Laotiens et jusqu'à des Chinois; dans un milieu si divers, Petrus Ky eut l'occasion de prendre contact avec les langues asiatiques les plus différentes, et ces études sommaires, en le passionnant, devaient déterminer sa vocation de linguiste. Il avait alors onze ans (1848).

Cet engouement qu'il manifestait déjà pour les spéculations arides de la science des langues devait marquer le premier pas dans une carrière sans précédent. L'étude des différents idéogrammes auxquels il consacrait les loisirs de ses récréations, celle des grammaires, — quand elles existaient, et qu'elles avaient pu parvenir jusqu'à lui, — semblaient n'être qu'un jeu pour cet enfant dont l'esprit, captivé par les charmes de la science beaucoup plutôt que par les divertissements naturels à son âge, s'attachait à déterminer l'évolution de la pensée sous la parure des différentes langues. Il était tout occupé à mener à bien et de front ses études générales et son enquête sur un sujet si attachant, quand ses directeurs jugèrent le moment venu pour lui de passer à Poulo-Pinang (1), séminaire général des Missions Etrangères en Extrême-Orient.

franc-comtois Henri MOUHOT passa par Pinha-lu en 1861 et qu'il y retrouva lui aussi un compatriote de Comté avec lequel il passa quelques-uns des derniers bons jours de sa vie à parler de la *matric*. — Nous sommes fixés sur le nom du directeur du collège par Petrus Ky lui-même (A. F).

(1) Le séminaire général de la Société des Missions Etrangères, établi tout d'abord à Mahapram près de Juthia, au Siam, en 1665, dut céder le terrain devant l'invasion birmane de 1767 et vint s'installer à Hon-dat, au sud de Can-cao

Il partit avec quelques camarades sous la direction du P. Long.

Ce voyage, le premier qu'il entreprit sur une telle distance, fut bien de nature à frapper sa jeune imagination. Tous les obstacles possibles semblaient s'être donné le mot pour empêcher la petite caravane d'atteindre à son but ; ils devaient d'abord, en traversant le Cambodge, atteindre Bangkok ; mais les éléphants que leur avait prêtés le roi khmer refusèrent le service au milieu d'une forêt vierge, fantastique, à la Gustave Doré, et s'enfuirent en emportant les vivres et les bagages... Remis sur la voie par la rencontre providentielle de bonzes, puis de prêtres européens, ils furent saisis par la tempête sur le Grand Lac et poussés vers Angkor Wat. Rappelé à Saigon où il revit sa mère pour la dernière fois, pendant quelques heures, il s'embarqua pour Singapore et, de là, gagna Pinang. Il était en route depuis près de trois mois et avait vu par le détail la moitié du Cambodge et quelques places de la presqu'île de Malacca (1).

Petrus Ky vécut à Pinang de 1852 à 1858, de sa quinzième à sa vingt-et-unième année ; il y apprit le grec et se perfectionna en latin au point qu'il se vit attribuer le prix de dissertation latine (2) qu'offrait à cette époque le Gouverneur anglais ; mais

(Ha-tien). Il fut transféré en 1803 par le père franc-comtois Letondal, dans l'île de Poulo-Pinang, achetée par les Anglais au Sultan de Quedah en 1786. Ce séminaire existe toujours. (Cf. Ad. LAUNAY : loc. cit. T. II).

(1) A. F. *Biographie de P. Ky, en vers annamites*.

(2) Ce prix se trouvait être de 100 \$ et le sujet : *Le Fils de l'Homme est-il Dieu ?* (A. F. *ibid*). Le succès qu'il remporta à ce concours le fit réputer lauréat de philosophie du collège de Pinang, éloge considérable pour qui sait avec quel soin on cultivait la philosophie chez les missionnaires.

c'est également à Pinang qu'il prit contact avec la langue française et d'une façon tellement singulière qu'elle mérite d'être contée.

Un jour qu'il se livrait avec ses collègues à la promenade quotidienne que les séminaristes ont pour accoutumé de faire dans les allées du parc de leur établissement, il ramassa sur le sol une feuille de papier manuscrite. Le texte en était français. Naturellement intrigué par cette langue nouvelle qui se présentait à lui si inopinément, Petrus Ky s'arrêta à l'examiner ; il fut frappé de l'analogie que ces lignes présentaient avec le latin et, par cet intermédiaire, il s'essaya à les déchiffrer et à en faire une traduction libre. Il acquit ainsi la certitude que ce document était une lettre, que cette lettre était adressée à l'un de ses professeurs ; aussi, avec cette spontanéité qui restera la plus belle de ses vertus, va-t-il porter à ce maître la lettre et la traduction qu'il en a faite. Le religieux parut surpris ; puis, convaincu par l'événement de l'aptitude étonnante qu'avait son élève à s'assimiler les langues étrangères, il procura à Petrus Ky des livres et une grammaire, il l'aida dans le travail supplémentaire que ce dernier s'imposait aussitôt : ce devait être l'origine de cette carrière d'interprète dans laquelle il fit preuve de dons si éminents.

Il ne se bornait pas, d'ailleurs, à cette simple étude accessoire : ses facultés, qui en faisaient le meilleur élève de cours cependant compliqués lui permirent d'apprendre parallèlement l'anglais, le japonais et l'hindoustani, et de les apprendre sur de vieux journaux qu'il collectionnait avec amour, parce qu'il ne pouvait disposer ni d'autres textes, ni de grammaires. En cela, la promiscuité de ses camarades, réunis à Pinang de toutes les parties de

l'Extrême-Orient, lui fut d'un puissant secours : on peut dire de lui qu'il appliqua la méthode directe bien avant qu'elle fut imaginée dans l'enseignement occidental.

Cependant, en dépit de l'éducation chrétienne qu'il avait reçue dès son enfance, et vraisemblablement même à cause d'elle qui l'avait écarté de toutes les hypocrisies, Truong-vinh-Ky sentit qu'il n'avait pas ce feu intérieur qui décèle les vraies vocations apostoliques ; aussi, plutôt que de consentir à faire un mauvais prêtre, préféra-t-il revenir à sa famille, et décider, parmi les embûches de la vie, de la carrière qu'il se sentait capable d'accomplir honorablement (1). A ce moment même, il fut avisé de la mort de sa mère, éteinte dans la solitude à un âge avancé : cette nouvelle le décida à demander son retour en Cochinchine ; il avait d'ailleurs atteint le terme des six années d'études que les indigènes pouvaient faire à Pinang et se trouvait à cette époque où les futurs prêtres indigènes sont renvoyés dans leur famille pour y réfléchir sur les conséquences d'une détermination radicale et ne s'engager que dans l'indépendance. Il prit donc le bateau pour la Cochinchine dans le courant de l'automne 1858 ; il laissait à Pinang bien des regrets et les très solides affec-

(1) Sur ce point spécial il existe dans les documents quelques divergences. Je trouve dans certaines pièces des archives de la famille que Petrus Ky quitta Pinang, encore incertain sur sa détermination ultérieure et qu'il revint à Giadinh dans l'attente d'une inspiration décisive. C'est ce qui explique qu'il fut employé à l'évêché de M^{gr} Lefèbvre, et qu'il y vécut dans le commerce des prêtres attachés à cet évêque. Il ne se serait décidé à renoncer à l'état ecclésiastique que sur la fin de 1859, époque à laquelle il fit connaissance, par l'intermédiaire du Père Doan, de celle qui devait devenir sa femme.

tions qu'avaient fait naître dans l'esprit de ses maîtres et de ses confrères la droiture de son caractère, son application à l'étude, l'honnêteté de son jugement et une franchise toujours égale.

Il revint à la maison paternelle, à Cai-mong, après dix années d'absence (1), pourvu d'une culture aussi profonde que variée et du solide bagage de ces études de linguistique élémentaire qu'il va pousser si loin dans un avenir tout proche. Car, et le fait est assez notable pour être retenu. Petrus Ky fit preuve durant toute sa vie d'une suite dans les idées qui n'était guère dans les mœurs de ses compatriotes lettrés; nous le suivrons, — et non sans quelque étonnement d'ailleurs, — sur les voies de la politique,

(1) Les Archives de la famille nous disent également (*Biographie en vers annamites*) qu'il ne fit à Cai-mong qu'une courte apparition et que sa résidence fut, dès son retour en Cochinchine, la chrétienté de Cai-nhum où il seconda le Père Hoa dans ses travaux d'instituteur. C'est là qu'il dut à un hasard providentiel de pouvoir échapper à la persécution. « On informa les mandarins, nous dit cette curieuse pièce, « que des Missionnaires européens se réunissaient à Cai-nhum; heureusement pour ces derniers, ils furent avertis « à temps, purent prendre leurs précautions et échappa au « millier de satellites qui avaient été envoyés pour cerner « le hameau.

« L'Evêque donna l'ordre à Petrus Ky de se rendre à Saigon « pour y servir d'interprète et le voyage se fit avec d'énormes « difficultés... Petrus Ky mit plus de cinq mois pour venir de « Cai-nhum à Cholon.

« ...Petrus Ky servit au séminaire en qualité de professeur « et, accessoirement, à bord du bateau-amiral en qualité « d'interprète ».

Des divergences nombreuses s'établissent donc dans les documents que j'ai à ma disposition; leur vraisemblance équivalente, m'empêche de partager et j'ai résolu de donner les deux versions parvenues à ma connaissance qu'un fait ultérieur permettra, peut-être, de justifier ou de condamner.

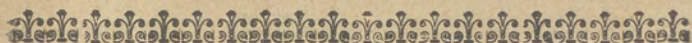
puis dans les sentiers de la pédagogie, dans le dédale confus du maquis administratif ; nous irons en mission avec lui en Europe, en Annam, en Chine et au Tonkin, et nous le trouverons partout à l'affût de notes à prendre, de documents à relever, occupant tous les loisirs que lui laissaient d'importantes fonctions, à constituer cet outillage formidable de pièces et de dossiers qu'il devait si remarquablement mettre en œuvre ; ce Cochinchinois fut un savant, dans l'acception la plus étendue et la plus pure que l'Occident reconnaît à ce mot ; peut-être même serait-il possible de dire, ce qui renforcerait encore notre jugement, qu'il fut le seul savant, de cette qualité en Indochine et jusque dans la Chine moderne.

C'est que, s'il bénéficiait, par atavisme autant que par un exercice personnel, de cette hypertrophie de la mémoire (1) que détermine l'étude des caractères chinois, il eut en outre l'avantage et les moyens de développer parallèlement la faculté de raison-

(1) L'action que peut avoir sur un tempérament normal l'étude systématique et approfondie des caractères chinois vaut que nous essayons de la définir, après tant d'autres, en quelques mots. L'homme qui cultive ce domaine attachant, et celui qui supporte en cela le lourd héritage d'un atavisme millénaire, voient telles de leurs facultés — et notamment la *mémoire* — démesurément hypertrophiées au préjudice de certains dons... naturels — et par exemple le *raisonnement*, — qui restent lamentablement aveugles, sourds et muselés. C'est un fait d'expérience courante, dans tous les pays d'Extrême-Orient qui sont inféodés à cet alphabet innombrable, que la logique y est restée puérile, que la dialectique y est constamment infantine, écrasées qu'elles se trouvent sous le poids d'une formidable mnémotechnie. Les Japonais ont su échapper à ce mal épouvantable soit en adoptant un catalogue idéographique réduit, soit en formant un alphabet nouveau de quarante signes, soit en recourant à une langue étrangère qui s'est généralisée au point de devenir, comme l'a dit Brighton : la seconde langue maternelle du Nip-

nement, qui fait si parfaitement défaut dans l'œuvre des lettrés chinois ; je dirais plus : il eut la sagacité de mesurer non seulement l'importance de ce raisonnement, mais à quel point son absence invalidait les études que ses compatriotes tenaient pour sublimes et définitives. Sa culture communiait au génie des deux races qui avaient veillé sur ses jeunes années, de sorte que cette mémoire, loin d'annihiler chez lui le raisonnement et la logique, les secondait bien au contraire et les étayait d'une foule de faits, d'observations, de déductions qu'il avait pu glaner au cours de ses études ou de ses voyages. S'il est incontestable qu'il faille chercher l'origine de ses succès dans l'éducation remarquable que lui dispensèrent ses maîtres religieux, je crois qu'il serait injuste de nier que ses dons personnels collaborèrent de la façon la plus puissante à féconder cet enseignement et à lui faire porter la belle moisson que nous allons voir.

pon ; mais le prototype du lettré reste, en Chine, le vieux monarchiste Kou Hong-ming, qui parle couramment et avec élégance sept langues d'occident, mais se trouve incapable de tenir, dans une seule d'entre elles, un raisonnement de quelque valeur. Nous avons, en Indochine même, et parmi les gens les plus évolués, quelques cas typiques du même genre, ainsi qu'il est donné de s'en rendre compte dans les réunions publiques de nos assemblées élues. C'est ce qui fait qu'il ne faut pas manquer de saluer au passage la personnalité d'un Cochinchinois qui sut ne se laisser jamais étouffer par des études trop absorbantes et conserver cette lucidité de raisonnement que nous trouverons dans ses lettres à Paul Bert, par exemple ou dans ses ouvrages.



CHAPITRE II

LES DÉBUTS

ON était alors au plein de la guerre franco-anamite ; l'empereur Tu-duc, en refusant de recevoir les messagers de la France, avait attiré sur son pays les représailles que l'amiral Rigault de Genouilly menait, à Tourane, le 1^{er} septembre 1858, et, à Saigon, le 17 février 1859. Contraint de retourner à Tourane pour faire sur ce pays inabordable une honorable retraite, Rigault confia le commandement des troupes et des navires qu'il laissait à Saigon au capitaine de frégate Jauréguiberry, et lui laissa le soin d'organiser la position et de la doter d'une installation provisoire. Le commandant Jauréguiberry, n'ayant aucun autre interprète que

le Père Croc, des Missions Etrangères (1), pria l'évêque de Saigon de lui désigner un Annamite qui put seconder ce vénérable religieux dans la tâche innombrable qui lui incombait. M^{re} Lefebvre (2)

(1) Les A. F. (*Biographie en vers*) nous disent ceci : « Au moment où il demandait à partir pour Rome, l'évêque l'en dissuada et lui conseilla d'accepter le poste d'interprète que le Gouvernement français lui proposait. L'Inspection de Saigon venait d'être établie et son chef suprême était un officier de marine : M. Bari (*sic*). Petrus Ky demeurait sous le même toit que son chef. Tantôt il lui servait d'interprète, tantôt il l'accompagnait dans des tournées d'inspection et de police ; toutes les jonques venant d'Annam furent visitées ; beaucoup de gens, arrêtés par erreur, ne durent leur salut qu'à ses interprétations clairvoyantes. Petrus Ky était pour cela adoré à l'égal d'un Dieu ». — Le P. Yvon Marie Croc, originaire de Pouldouaran (Côtes du Nord) né le 30 Juin 1829, mourut évêque de Laranda le 11 Juin 1885, à Hong-kong. *L'Annuaire de la Cochinchine pour 1865*, le porte agrégé à la mission de Saigon, provicaire apostolique du Tonkin. *Le mémorial de la Société des Missions Etrangères*, (Tome II. *Biographies*, p. 162) nous dit qu'il fut attaché à l'état-major de Rigault-de-Genouilly dès 1859, qu'il accompagna l'amiral Charner à Ki-hoa et l'amiral Bonard à Biênhoà, ce qui lui valut la croix de la Légion d'honneur et celle d'Isabelle-la-Catholique (1862). Après deux tentatives faites pour rentrer dans sa mission, il fut chargé de l'aumônerie du Carmel, de la Ste-Enfance à Saigon et de la direction du collège des Interprètes jusqu'en 1864. Il fut remplacé dans cette dernière charge par le P. WIBAUX.

(2) Dominique LEFEBVRE, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine, faillit être la victime des persécutions qu'avait déclanchées en 1858 l'expédition franco-espagnole. Sauvé par un Annamite qui le conduisit à l'escadre française, il s'installa après la prise de Saigon sur le territoire de Xom-chiêu, et en 1860 à Saigon même. Il avait fondé à Caï-mong, village natal de Petrus Ky, un couvent, et un hôpital à Cho-quan. Il mourut à Marseille le 30 Avril 1865, d'épuisement plus que de maladie. Petrus Ky se trouvait alors attaché à la maison de l'évêque de Saigon ; il s'y trouvait avec le prêtre indigène nommé Doan dont nous avons déjà parlé (A. F.).

indiqua Petrus Ky (1860) (1).

Notre jeune interprète allait se trouver mis à même d'utiliser ses études et nulle application ne pouvait être supérieure à celle-ci ; il s'y voua avec la belle simplicité qu'il mettait à faire toutes choses et de telle façon que son concours parut précieux au commandant du poste français.

Cependant des jours sombres ne devaient pas tarder à venir troubler une perspective si séduisante : en 1861 l'amiral Charner revenant à Saigon, résolut d'en finir avec les troupes de Hué ; ce furent alors les journées de Ki-Hoa passées dans la canonnade et le crépitement de la mousqueterie, puis la prise de My-tho et celle de Bien-hoa ; deux clans se manifestaient parmi les Annamites : le premier se trouvait constitué de ces gens qu'un chauvinisme mal compris poussait à la révolte ; le second au contraire était composé de tous ceux qui voyaient que la résistance était inutile et que la protection de la France pourrait peut-être arracher le pays à la tutelle de mandarins insatiables. Petrus Ky fort de l'expérience qu'il avait faite à Pinha-lu et à Pinang était de ces derniers. Mêlé assez intimement aux affaires, il avait donné des gages de sa sagacité ; d'autre part on louait assez généralement son courage ; il apparaissait enfin comme l'auxiliaire d'élection dans cette campagne d'installation, d'organisation et d'occupation définitive.

(1) Cette date de 1860 nous est donnée par Petrus Ky lui-même dans une lettre qu'il adressait, le 4 Septembre 1886, à M. de FREYCINET, Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères : « Je suis très honoré de recevoir cette marque de distinction (*la Légion d'honneur*) de la France que je n'ai cessé de servir depuis 1860 ». (A. F. — *Lettres*).

Sur ces entrefaites il s'était marié à Giadinh : il avait alors vingt-quatre ans (1861). Sa jeune femme, qui se nommait Vuong-thi-Tho, était de deux ans sa cadette. Son père, un *huong chu* (1) du village de Nhon-giang (Choquan), s'appelait Vuong-tan-Nguon : médecin et lettré, il était, au temps de la domination des empereurs persécuteurs, un praticien que sa religion condamnait à la réserve. Le jeune ménage s'installa à Choquan (2), dans un des rares coins que les bouleversements de ce pauvre pays n'avaient pas atteints. Dès lors le cadre de sa vie est fixé, son itinéraire est tracé ; il pourra, dès que la paix sera revenue, travailler dans le calme relatif de ce village de fondeurs à l'œuvre si attachante qu'il s'est désignée.

Il fait partie de l'administration française ; il est évidemment le premier fonctionnaire annamite de cette administration. Indépendamment de petites ressources personnelles, les jours de sa famille et les siens sont assurés (3) ; il est, aux yeux de ses compatriotes, non point un grand mandarin, puisque ce titre ne s'acquiert qu'au prix de concours déterminés par les Rites, mais quelque chose de différent et de supérieur si j'ose dire ; il est en quelque sorte un grand *mandarin étranger* et de ces pays qui affirment d'une manière si pressante la supériorité de leur civilisation qu'on se prend, en Asie même, à

(1) Vice-président du Conseil des Notables.

(2) *Cho-quan* semble avoir, dès le début, flatté les goûts champêtres des officiers du corps expéditionnaire. (Cf. J. BOUCHOT : *Documents pour servir à l'histoire de Saïgon*), c'était le seul village encore debout au moment de la prise des lignes de Ki-hoa (cf. CULTRU. *Histoire...* p. 272).

(3) A. F. (*Biographie en vers...*) « Il débuta à une solde mensuelle de vingt piastres ; mais il ne tarda pas à en gagner beaucoup plus ».

se demander ce qu'il y a de vrai dans leurs ambitions. Et telle est d'autre part la prodigieuse faculté d'assimilation de ce jeune homme qu'il arrive à seconder de la manière la plus efficace le père Legrand de la Liraye, (1) des Missions Etrangères, et ceux des officiers du corps d'occupation qui se sont mis à l'étude de l'annamite sitôt qu'il sont débarqué à Saigon.

J'ai dit que sa collaboration fut infiniment goûtée ; la prudence de ses conseils et la perspicacité de ses avertissements le firent tenir pour un politique habile parce qu'il était simple et franc ; aussi la tâche d'interprète ne tarda-t-elle pas à se transformer pour lui en missions, et en missions d'autant plus délicates qu'on lui demandait de servir d'intermédiaire entre ses compatriotes et les membres du corps d'occupation français, d'amener les mandarins irréductibles de la Cour de Hué aux concessions qui leur étaient le plus coûteuses. C'est ainsi qu'en 1862,

(1) Théophile LEGRAND DE LA LIRAYE, né le 25 juillet 1819 à Mauves (Loire-Inférieure), mourut le 7 août 1873, à l'hôpital militaire de Saigon, Officier de la Légion d'honneur, il était entré dans l'administration, nous dit l'*Annuaire de la Cochinchine*, le 31 Août 1858. Nommé inspecteur des affaires indigènes de 3^e classe, le 26 juin 1862, de 2^e classe le 1^{er} avril 1863, de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1871, il résidait à Saigon, rue Cornulier-Lucinière n° 12 (BRÉBION, *Monographies des rues de Saigon*, Revue Indochinoise, p. 371) où il s'était fait construire une chapelle personnelle. Il était le plus ancien des fonctionnaires du service des Affaires indigènes. Le *Mémorial de la Société des Missions Etrangères* (T. II. *Biographies*, page 383), nous dit qu'il avait quitté la Société en 1861, ce qui signifierait que c'est en qualité de missionnaire qu'il fit partie de la première administration civile saigonnaise. Il avait été l'un des plus brillants ouvriers de la mission du Tonkin de 1844 à 1855. Sa tombe se voit encore au cimetière de Saigon.

quand le commandant Simon, du *Forbin*, vint à Saigon pour faire part de l'intention où se trouvait la Cour annamite de faire la paix, on désigna Petrus Ky pour l'accompagner en qualité de premier interprète jusqu'à Tourane où il devait « annoncer aux Mandarins qu'on leur donnait un délai de trois jours pour entrer en pourparlers et exiger d'eux un versement préalable de cent mille ligatures (1). »

Dans ces fonctions, chose admirable, il est aussi apprécié de l'officier français que des hauts mandarins de la Cour qui le reçoivent ; on aime la précision toute occidentale de son verbe, le calme de ses réponses ; Phan-thanh-Gian (2), vice-grand censeur, qui joignait au talent d'un remarquable diplomate les qualités d'un psychologue, sut discerner en lui l'auxiliaire qui lui faciliterait la tâche au temps où il se rendrait en France pour obtenir la ratification du traité. Phan-thanh-Gian, originaire comme Petrus Ky de la province de Vinh-long, avait

(1) CULTRU : *Histoire de la Cochinchine Française*. — Paris. A. CHALLAMEL, 1916, p. 79. (Bib. de Saigon : M. 3743). M. A. SAINT-YVES, dans l'*Illustration* N° 1013, 26 juillet 1862, p. 51, prétend que c'est le P. LEGRAND DE LA LIRAYE qui a été chargé de cette mission. Nous ne croyons pas cependant devoir nous ranger à cette manière de voir parce qu'à cette époque le P. CROC était retourné au Tonkin pour la première fois et que le P. LEGRAND restait en conséquence le seul interprète de valeur qui fut au Gouvernement de Saigon.

(2) PHAN-THANH-GIAN, vice-roi de Vinh-long, était premier ministre à la Cour de Hué. Diplomate « d'une intelligence remarquable, d'une très grande dignité, d'un ton calme et courtois », il semble avoir été dans les premiers à sentir l'inutilité de la résistance. Quand il mourut en 1866 l'amiral DE LAGRANDE, qui avait pu apprécier ses qualités, écrivit à son fils une lettre qui n'honore pas moins le défunt que son auteur. — Cf. sur ce personnage : *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, T. IV. 1904, p. 167, où l'on parle de son œuvre de lettré.

connu et apprécié le père de notre personnage ; il avait entendu parler des brillantes études qu'avait faites le jeune homme sous la direction de missionnaires français ; de sorte que c'est sous l'influence de recommandations si précises et de l'épreuve à laquelle il avait pu le mettre personnellement avec tout le raffinement du lettré et du philosophe, qu'il demanda au Gouvernement français la grâce de pouvoir l'adjoindre en qualité d'interprète à l'ambassade que l'empereur Tu-duc déléguait vers Napoléon III.

Cette ambassade, quitta Saigon le 4 juillet 1863 sur le vapeur *l'Européen*, transport qui faisait le service entre Saigon et Suez, et après deux mois et sept jours de traversée, débarqua à Marseille (11 septembre 1863) (1). La stupéfaction des dignitaires en présence d'une ville d'Occident ne le cédait en rien à la surprise qu'eut l'interprète lui-même et à l'effarement des Marseillais quand ils virent un Annamite manier si heureusement le français. Arrivés à Paris le 13 septembre, Phan-thanh-Gian, ambassadeur extraordinaire de l'empereur d'Annam ne fut reçu à la Cour que le 7 novembre suivant. Dans le faste des Tuileries, devant cet amoncellement d'uniformes chamarrés et tout étincelants d'or, la présence si imprévue des femmes qui n'assistent généralement pas en Orient aux réunions diplomatiques, devant cette multitude d'assistants qui correspondait si peu au cérémonial discret de la Cour de Hué où le silence était de règle et les spectateurs

(1) Cf. A. DELVAUX : *L'ambassade de Phan-thanh-Gian en 1863, d'après les documents français*. (Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1926, p. 69 et suivantes) et aussi une première étude sur le même sujet parue dans cette collection : 1919 p. 161-216.

l'exception, Petrus Ky dut traduire le discours de Phan-thanh-Gian. Il s'en tira, si l'on en croit la chronique, tout à fait à son honneur et contribua à donner une haute idée, peut-être même une idée un peu excessive, des lettrés annamites de son temps (1).

A l'issue de l'ambassade, il suivit Phan-thanh-Gian qui s'était proposé de visiter la France : il fut à Rouen, au Havre, à Lorient où s'était embarqué son professeur de français de Poulo-Pinang, à Tours, à Lyon et à Bordeaux ; de là il s'embarqua pour le Portugal. En Espagne, il visita Alicante, passa à Barcelone et à Madrid où on le reçut à l'Escurial. Par la Provence, il fut en Italie où il visita Gênes, Florence, Rome ; là, il est reçu par le Souverain Pontife auquel il rend grâces pour les services éminents rendus à sa patrie par les missionnaires et notamment par M^{gr} d'Adran ; il peint, sous les couleurs les plus vives, la joie qu'éprouvaient les Annamites à se trouver enfin dans une ère de calme et de paix. Il visite les catacombes, puis par Xante, Messine, Alexandrie, la mission annamite regagne Saïgon où elle débarque le 18 mars 1864. Petrus Ky avait en huit mois parcouru, en plus de la France, tout l'occident méridional sauf la Grèce, et partout où il était passé il avait étudié les mœurs, il s'était intéressé aux langages, il avait acquis des documents susceptibles de le servir dans les études qu'il allait entreprendre.

(1) Je ne donne ici que la version qui découle des A. F. M. DELVAUX prétend que ce discours fut traduit par le Commandant Aubaret ; la chose est possible, mais je n'ai trouvée nulle part une preuve absolue du fait.

En France, il avait eu l'occasion de lier des relations utiles dans le monde des lettres et des arts (1) ; il avait connu Duruy, l'historien célèbre qui fut ministre de l'Instruction Publique, Victor Hugo, Littré dont il devait entreprendre, sur la fin de sa vie, de traduire en annamite le dictionnaire, Paul Bert, qu'il allait retrouver en Indochine et pour lequel il devait être un collaborateur si précieux. L'amitié de ces grands hommes, entretenue par une correspondance suivie, ne devait s'éteindre que dans la mort et nous avons une page pleine d'émotion profonde de cette plume annamite, à l'occasion du décès de Paul Bert, dont il devait être, plus tard, l'inspirateur avisé et vigilant.

Rentré à Saigon, tout enrichi des acquisitions innombrables qu'il avait su faire dans tous les domaines de l'esprit au cours de sa mission, Petrus Ky reprit au Gouvernement local sa tâche d'interprète ; un si grand voyage, en le familiarisant avec les mœurs de l'Occident et de la France en particulier, l'avait rendu plus apte encore à pénétrer nos desseins. Son activité fut mise à l'épreuve par des occupations aussi nombreuses que variées soit qu'il fût chargé de la traduction de documents annamites, soit qu'il fût investi de la direction du *Gia-dinh Bao*, le premier journal officiel en quoc-ngu, soit qu'il fût nommé professeur à ce Collège des Interprètes dont la nécessité s'était fait sentir immédiatement, soit qu'il fût placé à la tête de cet établissement de 1866 à 1868. Son cours, toujours extrêmement suivi, forma les premiers interprètes du cadre français, les Inspecteurs stagiaires des Affaires indigènes auxquels on

(1) Pendant son séjour à Paris, il fut nommé membre correspondant de la Société d'ethnographie (*Le Biographe*, 1874).

avait fait une obligation d'apprendre la langue du pays et aussi, si nous en croyons le *Courrier de Saigon* de 1865, les fils de grands mandarins de la Cour de Hué (1).

Ce serait une erreur pourtant de croire que la curiosité de Petrus Ky s'était bornée à l'étude d'une linguistique aride : ses horizons étaient plus vastes et ses perspectives plus variées. On connaît de lui, et précisément à cette date où il assume la direc-

(1) Ce premier Collège des Interprètes fut créé par décision de l'Amiral CHARNER, le 8 mai 1862, sous le nom de collège d'ADRAN. Le premier directeur en fut l'abbé CROC, interprète de l'Amiral et dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, assisté de trois indigènes. Il existe dans les Archives du Gouvernement local des pièces qui permettent d'imaginer le fonctionnement de cette tentative : on y accueillait, à l'essai, des hommes du corps expéditionnaire qui, au bout d'un temps déterminé, devaient recevoir la sanction d'un examen. La durée des cours était de neuf mois ; des avantages de solde et de situation étaient prévus pour susciter l'émulation ; il semble cependant que le collège d'ADRAN ait été fermé vers 1872 et n'ait été remplacé que deux ans après par le Collège des Stagiaires. L'emplacement du premier Collège d'Interprètes se trouvait en haut du boulevard Luro actuel, près de la rue Taberd, dans l'enclos du séminaire.

Le *Courrier de Saigon* s'exprimait ainsi le 20 Décembre « 1865 : « Parmi les personnages accompagnant le quan-hô, « se trouve le Kinh-lich Nguyen-ba-Phan chargé par l'Empereur Tu-duc de demander à l'Amiral l'admission au « Collège des Interprètes de Saigon de deux élèves envoyés « de Hué. Ces deux jeunes gens appartiennent à des familles « considérables de l'Empire annamite ; ils doivent étudier « le français sous la direction de M. Petrus Ky auquel le « ministère des Rites de la cour de Hué envoie, par l'intermédiaire du Kinh-lich des récompenses royales en témoignage de sa satisfaction. Ces récompenses consistent en « riches vêtements de soie que les hauts dignitaires de Hué « ont seuls le droit de porter » Le lecteur saisira peut-être ce que pouvait contenir d'insinuations malignes ces quelques mots bien anodins en apparence.

tion du Collège des Interprètes, une lettre que l'on peut considérer comme inédite puisqu'elle n'a paru que dans le *Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine* en 1866 (1). Cette lettre contient une contribution fort intéressante sur une question controversée d'horticulture ; le style en est ferme et précis, souple et d'une rare simplicité ; il nous est une preuve, sinon des connaissances agricoles de son auteur, au moins de l'élégance avec laquelle ce personnage s'entendait à manier le français ; peut-être pourra-t-il suffire à anéantir cette légende qui se colporte assez volontiers de nos jours, que Petrus Ky ne sut jamais assez convenablement le français pour l'écrire sans un mentor et que, dans la plupart des cas, ses œuvres sont des travaux de missionnaires auxquels il prêtait son nom.

Qu'on en juge :

Saigon, le 23 février 1866.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le comité ayant témoigné le désir d'avoir quelques renseignements sur les fourmis rouges (*kiên vâng*), à l'effet de connaître si elles sont réellement utiles aux orangers, pamplemousses, manguiers, etc., je me suis empressé d'étudier la question et d'approfondir, autant que possible, les causes qui font regarder la fourmi rouge comme indispensable à l'amélioration des arbres et des fruits. Je vais vous soumettre en quelques mots les résultats de mes observations.

Dans la province de Vinh-long, surtout à Cai-nhum et Cai-mong, mon pays natal, j'ai toujours remarqué que ceux

(1) *Bulletin Agricole et Industriel de la Cochinchine*, tome premier, N° IV, année 1866 (Saigon, Imprimerie Impériale), pages 51 et 52. Cette lettre est indiquée dans une pièce des A. F. : *Note sur divers événements de la vie de P. J. B. Truong-vinh-Ky, par lui-même*, f° 8, verso.

qui cultivent les oranges, mandarines, etc., ont bien soin de se procurer des fourmis rouges pour en peupler leurs arbrisseaux. Pourquoi ? J'étais trop jeune alors pour en demander le motif et puis, du reste, on ne s'étonne guère de ce que l'on voit tous les jours. Aujourd'hui j'ai pu observer, interroger, sinon ma propre expérience, du moins celle des autres ; de cet examen est sortie une opinion que je crois fondée et qui, je l'espère, aura d'unanimes assentiments.

Dans ce pays, comme dans tous les pays du monde, les arbres et les plantes sont sujets aux attaques d'insectes nuisibles qui rongent leurs racines, leurs branches et leurs fruits. Parmi ces insectes j'en citerai deux particuliers à la Cochinchine : les fourmis noires appelées *kiên-hôi* et surtout un petit ver connu des Annamites sous le nom de *con-rây*.

Ces ennemis de la végétation s'attachent partout aux arbres, aux branches et aux fruits. Les tiges, les bourgeons subissent alors une influence presque mortelle, qui se communique naturellement aux fruits ; bientôt ces derniers ne tardent pas à se dessécher, l'écorce épaisit et, par contre, le noyau diminue. Ce phénomène peut s'expliquer ainsi : l'insecte absorbant la sève, le liquide qui doit alimenter le fruit, l'enveloppe se relâche car la pression qui s'exerce sur ses parois internes, si elle recevait tout le suc nécessaire, diminue ; dès lors l'écorce n'étant plus tendue et gonflée par le liquide qui le vivifie, le principe qui la fait croître, elle augmente d'épaisseur intérieurement sans augmenter de volume à l'extérieur, de sorte que les tranches intérieures, au lieu de grossir, commencent à décroître et à se dessécher. Cet épaississement de l'écorce, lorsque, au contraire, la pulpe dépérit, provient sans doute de ce que l'insecte n'attaque que les vaisseaux correspondent à cette pulpe, que la quintessence du fruit, tandis qu'il laisse de côté et rejette ce qui ne lui convient pas, c'est-à-dire le sucre destiné à nourrir l'écorce.

Les *con-rây* sont encore plus nuisibles que les fourmis noires (*kiên-hôi*). Leur but étant le même, ils vivent en assez bonne intelligence. Un seul ennemi, un ennemi commun,

les trouble dans leurs goûts destructeurs en leur faisant une guerre acharnée : ce sont les fourmis rouges (*kiên-vàng*). Voilà pourquoi elles sont nécessaires, voilà pourquoi on les recherche.

Les con-rây, faibles et inertes, sont incapables de résister. Quand aux fourmis noires (*kiên-hôi*) elles combattent presque avec acharnement et restent parfois maîtresses du champ de bataille lorsqu'elles sont supérieures en nombre. Leur arme la plus terrible est un jet d'urine qu'elles lancent sur leurs ennemis ; les fourmis rouges sont quelquefois aveuglées et la douleur est si cuisante qu'elles en meurent.

Ainsi, avant de transporter les fourmis rouges sur les orangers et les autres arbustes, doit-on avoir soin d'en expulser les fourmis noires. Le moyen est des plus faciles ; l'on n'a qu'à mettre un appât sur le tronc d'arbres ; en éloignant au fur et à mesure qu'elles se rendent à l'invitation, la matière qui les attire, l'on parvient bien vite à les chasser de l'endroit.

Pour transporter les fourmis rouges d'un lieu à un autre, on coupe leurs nids qu'on laisse en entier ; on les met dans des paniers finement tressés qu'on ferme avec soin. Si l'on était obligé de faire un long voyage en bateau, par exemple, pour se garantir de la morsure de quelques vagabonds qui pourraient s'échapper, on n'aurait qu'à former une mince ceinture de vase molle autour du panier ou d'en étendre à la place qu'on voudrait occuper, ce serait une barrière infranchissable.

Elles craignent aussi beaucoup les cendres ; ainsi quand on est obligé de monter sur un oranger, un manguier ou un jacquier, on doit avoir la précaution d'en mettre dans ses poches ou dans un petit sac. Sentant l'arbre secoué elles s'empressent de quitter leur asile pour se diriger du côté d'où vient le bruit et châtier celui qui vient les troubler. Alors on n'a qu'à leur jeter un peu de cendres ; aussitôt, soit effrayées, soit aveuglées, elles battent bien vite en retraite et se laissent tomber à terre.

Tels sont les renseignements que j'ai pu obtenir ; on peut en conclure que la fourmi rouge est non seulement utile, mais encore indispensable à la culture des plantes et des arbustes, quand on veut obtenir de bons résultats.

Veuillez agréer... etc.

P. TRƯỞNG-VĨNH-KÝ.

En 1870, une ambassade espagnole, qui se rendait à la Cour d'Annam pour y proposer un traité de commerce et d'amitié, s'arrêta à Saigon pour solliciter du Gouverneur le concours de Petrus Ky. Ce dernier avait fait en effet à son passage à l'Escorial une impression si favorable sur tous les personnages de la Cour que c'est à lui qu'on pensa aussitôt quand on saisit de quelle utilité serait un interprète. Il avait été, d'autre part, nommé Chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, le 27 janvier 1868 (1). Le Gouverneur, qui était alors le Contre-amiral de Cornulier-Lucinière ne pouvait refuser d'accéder à une demande de nos alliés qui honorait par répercussion l'administration française ; il accorda donc à Petrus Ky un congé pour se rendre à Hué (1^{er} avril 1870) (2). Pour la seconde fois de sa vie le jeune homme parut devant son ancien souverain et l'on peut dire que le succès de l'ambassade, s'il en fut un, est dû tout entier à l'habileté politique, à la dialectique mi-partie orientale et occidentale, au sens diplomatique avec lequel il sut présenter les propositions.

À l'issue de sa mission, disposant encore de quelques loisirs, Petrus Ky résolut de faire un voyage dans la Chine du sud : il fut à Hongkong, Macao,

(1) A. F. *Note sur divers événements*. .. F^o 5, r^o.

(2) *ibid*, F^o 5, v^o.

Canton, Swatow et Amoy ; il visita le Kouang-Si jusqu'aux confins du Kouéitchéou et revint à Saigon après avoir consolidé par une pratique intensive de quelques semaines sa connaissance du dialecte kouang-tounais.

A son retour à Saigon, il est nommé directeur d'une école normale, huyen de 1^{re} classe (1^{er} janvier 1872) (1) et secrétaire de la délégation municipale de Cholon (1^{er} juin 1872). Il est décoré de l'ordre espagnol (2), membre de la Société humanitaire et scientifique du sud-ouest de la France, membre correspondant de l'école des Langues orientales et d'une infinité d'autres sociétés savantes. La fortune lui sourit : il a trente-cinq ans et tient déjà dans le monde scientifique d'occident une place aussi enviable que dans sa propre patrie. Quand le décret du 20 février 1873, préparé par l'amiral Pothuau, eut réorganisé le corps de l'Inspection et que fut créé sous la direction du lieutenant de vaisseau Luro, le Collège des Stagiaires, c'est à Petrus Ky que furent confiés les cours d'annamite et de caractères chinois (3) ; ces leçons, autographiées par les soins de la direction du collège, constituent, à l'heure actuelle encore, la préparation la mieux comprise et la meilleure méthode. Mais à ces cours ne se limitaient pas les seules publications de Petrus Ky ; on a dit de lui, et à juste titre, qu'il avait été le premier Annamite, et le seul pendant fort longtemps, qui ait entrepris de mettre à la portée de ses compatriotes les éléments de la langue française dans des manuels excellemment étudiés et parfaitement

(1) *ibid.* f° 5 verso.

(2) Dont il reçut les brevets le 24 avril 1868 (A. F. *ibid.* f° 5, recto).

(3) 1^{er} janvier 1874 (A. F. *ibid.* f° 5, verso).

capables de servir les intérêts de notre culture : mais il faut reconnaître que, parallèlement, cet homme infatigable sut, par des traductions habiles du texte des annales annamites, par l'exposé succinct et systématique de la géographie de la Basse-Cochinchine, rendre aux administrateurs de la première heure les services les plus signalés.

C'est en effet de 1863 à 1875 que Petrus Ky publia toute la série de ses ouvrages qui répondaient de la façon la plus précise et la plus heureuse aux besoins du moment. Les archives de la famille nous apprennent notamment qu'il donna, vers 1864, un *Abrégé de grammaire annamite* en français et une *Grammaire française* en annamite dont le succès fut tellement considérable que la seconde de ces publications, — celle qui s'adressait à la masse des indigènes, — eut, coup sur coup, deux éditions successives. Puis ce furent les *Cours pratiques de langue annamite à l'usage du Collège des Interprètes*, dont la première édition parut en 1865 et les *Sơ-học-văn-dáp*. (Notions élémentaires de conversation) dont les éditions s'échelonnèrent de 1871 à 1894. En 1875, les presses de l'imprimerie du gouvernement local passèrent à la fois son *Petit Cours de géographie de la Basse-Cochinchine* et son *Cours d'histoire annamite à l'usage des Ecoles de la Basse-Cochinchine* qui obtinrent eux aussi un retentissant succès (1).

L'affaveur marquée à ces deux dernières publications tient à ceci que le *Petit Cours de géographie* résumait pour les arrivants étrangers les données élémentaires relatives à cette terre qui s'ouvrait à peine

(1) A. F. *Dictionnaire biographique*, publié sous la Direction d'Eugène Beuve, page 6. — *Note sur les événements...* f° 9 recto.

devant eux et que, jusque là, ils n'avaient pu explorer qu'à l'aide des cartes dressées au XVIII^e siècle par Dayot (1) et Brun ou, au commencement du XIX^e, par l'évêque Taberd (2). L'auteur, prenant prétexte d'un manuel à l'usage de la jeunesse, tente en réalité de s'y adresser à un public beaucoup plus étendu et qui témoignait à chaque instant d'une curiosité de dilettante. Cependant, il semble bien que ce soit encore le *Cours d'Histoire annamite* (3) qui ait remporté l'unanimité des suffrages ; on n'avait, en effet, jusqu'à la publication de ce livre, que des données rudimentaires et fragmentées à l'extrême sur l'histoire d'une civilisation qui n'était pas sans prétention ; on trouvait d'ailleurs, dans le pays, des vestiges d'un passé qui devait avoir été fastueux si l'on s'en tenait aux apparences des monuments de toute nature qui s'offraient à l'admiration des profanes. Or, en dehors du *Gia-dinh Tung-chi* de Trang-hoï-duc, que le Commandant Aubaret avait traduit en 1863 sous le titre *Histoire et description de la Basse-Cochinchine* (4), en dehors même des *Notes historiques sur*

(1) Ces cartes se trouvent au Dépôt général de la Marine. Celle de Dayot a été reproduite dans l'ouvrage de G. DURRWELL : *Ma chère Cochinchine*. Paris, Renaissance du Livre, 19...

(2) Cette carte, publiée dans le *Dictionarium latino-annamiticum*, a été reproduite déjà dans les *Annales de la propagation de la foi* et dans l'ouvrage de J. SILVESTRE : *L'empire d'Annam et les Annamites*. Paris.

(3) Voir à l'appendice bibliographique. Nous savons que cette histoire de la Cochinchine avait été faite à la prière du Comité directeur de la Société de Géographie de Paris.

(4) J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'on ne retrouvait plus à Saigon l'original, en caractères chinois, de cet important document.

la nation annamite (1) que le Père Legrand de la
Liraye avait données au *Courrier de Saigon* sur la
fin de 1865, les premiers Français installés en Co-
chinchine n'avaient à leur disposition rien qui leur
permett de pénétrer les arcanes d'une histoire si pres-
tigieuse et si inaccessible. Encore faut-il remar-
quer que les *Notes* du P. Legrand n'étaient, ainsi
que leur auteur prend la peine de nous l'indiquer,
qu'une traduction pure et simple de documents in-
digènes présentés sans aucun artifice capable d'en
troubler la monotonie et sans le moindre appareil
de critique; le travail de Petrus Ky, bien au con-
traire, soumettait les faits sous leur jour le plus
vivant, le plus logique, le plus impartial aussi. « J'ai
« voulu, écrit-il dans l'introduction qu'il donnait à
« cet ouvrage, j'ai voulu vous familiariser avec cette
« belle et riche langue française par le récit de
« l'histoire de notre pays. J'ai espéré que cet exposé
« des faits qui vous sont connus dans une langue
« que vous apprenez, vous aidera à vous pénétrer
« plus profondément de toutes ses délicatesses et
« vous permettra d'en saisir plus commodément le
« génie ». Nous pouvons dire, avec cette reculée de
cinquante années que nous avons aujourd'hui, non
seulement qu'il atteignit le but modeste qu'il s'était
proposé, mais qu'il le dépassa en touchant surtout
ces étrangers qui venaient se fixer sur la terre
cochinchinoise. Il répondait ainsi à un désir maintes
fois exprimé; il satisfaisait à de légitimes curiosités;
il comblait une lacune qui se faisait d'autant plus
gravement sentir que nous nous trouvions au début
de notre installation et à une époque où il était de
première importance pour nous de nous tenir au

(1) Cette série d'articles a paru dans le *Courrier de Saigon*
à partir du mardi 5 septembre 1865.

courant de tout ce qui constituait le passé de notre colonie (1).

Il avait eu l'occasion de publier, soit en France soit en Cochinchine, de très curieuses études qui l'avaient signalé à l'attention du monde savant et notamment cette traduction de l'*Oraison funèbre du général annamite Nguyễn-Phuoc* (2), par exemple. Il avait composé en latin plusieurs discours également remarquables et entre autres : *Epistola de confessoribus Cochinchinæ occidentalis et de bello gallico* ; en espagnol, il avait publié une relation de son voyage en Europe : *Algunas reflexiones de su viaje por Europa* ; il avait adressé au Comité industriel et agricole de la Cochinchine un ensemble de notes *Sur les bambous, Sur différentes espèces de bateaux, Sur le canard tappé (sic) et Sur les fourmis rouges et noires* dont nous avons déjà parlé. Enfin il mettait sous presse le 1^{er} février 1878, un travail qu'il avait en train depuis le début de 1872, ce dictionnaire français-annamite et annamite-

(1) Ernest RENAN, dans le Rapport annuel qu'il lut à la séance du 30 juin 1880 de la Société asiatique, s'exprime ainsi : « M. Truong-vinh-Ky nous présente avec clarté les idées que les Annamites se forment de leur propre histoire. On est frappé de trouver dans son petit livre une netteté d'esprit, une impartialité qui n'ont rien d'asiatiques. Beaucoup de nations européennes n'ont pas pour leurs écoles primaires un aussi bon précis que celui de M. Truong-vinh-Ky ». (*Journal asiatique*. VII^e série, tome XVI, juillet-décembre 1880, p. 73).

(2) Tel est le titre donné par Petrus Ky lui-même dans les *Notes sur des événements*. Le titre complet est assez différent : TRUONG-VINH-KY (*Petrus*) : *Oraison funèbre cochinoise* prononcée par le général Nguyễn-Phuoc dans un repas anniversaire fait en l'honneur des soldats tués dans une expédition qu'il dirigeait en personne (sous l'empereur Gia-long), in : *Revue orientale et américaine*, 1865, p. 256.

français qui eut un succès indiscutable autant que durable.

Tous ces travaux devaient classer Petrus Ky parmi les maîtres écrivains de son temps; d'autres en firent un maître de la pédagogie, que ce soit le *Guide d'enseignement pour les maîtres des écoles primaires*, qui vint si bien à son heure quand il parut en 1878, que ce soit cette *Grammaire théorique et pratique de la langue annamite* ou ce *Guide de la Conversation annamite-française* ou cette *Méthode pour apprendre la langue annamite* que tout le monde connaît et qui n'a rencontré dans tous les milieux que des approbations.

Cette production représente cependant l'élément le moins scientifique de son œuvre bien que ce soit celui qui ait le mieux contribué à assurer sa réputation; à ces manuels scolaires on peut opposer de solides études linguistiques qui témoignent tout à la fois et de sa facilité et de ses dons et de sa solide logique, cet *Essai sur la similitude des langues et des écritures orientales* par exemple, qui le tire tout d'un coup du milieu des magisters pour l'entraîner sur les voies de la science toute pure. Cette dernière œuvre obtint une approbation quasi unanime de la part des savants les plus qualifiés: la méthode s'y révélait ferme et mûrement élaborée, le raisonnement y paraissait irréfutable, et les conclusions en furent communément admises, ce qui n'est pas une mince gloire dans le domaine ordinairement chicanier de la sinologie.

Cependant l'activité de Petrus Ky ne devait pas se borner à des études si casanières; il profitait de toutes les occasions qui s'offraient à lui pour étendre son champ d'investigation et c'est ainsi qu'en 1876 il fut au Tonkin faire un voyage. Nous nous trouvions

à cet égard dans une cruelle perplexité : car fallait-il voir là seulement la promenade d'un savant à la recherche de documents nouveaux, ou bien une mission officielle dans une contrée tout particulièrement troublée ? Ne devait-on pas songer plutôt au désir que dut éprouver cet Annamite de se renseigner sur les événements du Tonkin et sur la valeur de notre politique qu'il était alors de bon ton de dénigrer ? Les documents étaient muets à cet égard ; le plus important, celui qui nous aurait éclairé de la façon la plus utile, le livre que Petrus Ky consacrait à son *Voyage au Tonkin en 1876* n'existe ni à la Bibliothèque de Saigon, ni dans aucune des collections saigonnaises généralement si pauvres de tout ce qui a trait à l'histoire de la Cochinchine. Cependant les *Contrôles de solde*, qui font foi de sa présence à Saigon, ne nous signalaient ni congé, ni mission et nous remarquons seulement qu'il toucha son traitement des trois premiers mois de l'année 1876 en un seul règlement.

Or, à défaut de son livre, le hasard nous a mis en présence d'un texte de lui relatif à cette randonnée, un texte qui dissipe tous les doutes, qui fixe des dates précises, et qui est par ailleurs si puissamment intéressant que je m'en voudrais de ne pas le donner. Je fais observer néanmoins qu'adressé à l'Amiral ce rapport fut remis en réalité au général BOS-SANT, gouverneur intérimaire pendant la mission que l'Amiral Duperré fit en France de Février à Juillet 1876. L'indication de transmission à l'Amiral, en son absence, suffirait à établir qu'il s'agissait bien là d'une mission officielle. Voici ce texte dans son intégralité :

Saigon, le 28 Avril 1876.

RAPPORT A L'AMIRAL par l'entremise de M. Regnault de Premesnil, Chef d'Etat-Major.

Monsieur le Chef d'Etat-Major,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous avez bien voulu me demander sur l'état politique du Tonkin que je viens de visiter. Vous voudrez bien me permettre d'abord le récit rapide de mon itinéraire. Parti de Saigon le 15 janvier sur le croiseur *Duchapaud*, nous touchâmes Tourane pour y déposer deux fonctionnaires annamites ; quelques jours après nous arrivions à Haiphong où je quittai le bord. Je fus présenter mes devoirs à M. le Consul de France qui me délivra un passeport avec lequel je partis le lendemain pour Haiphong où je fus reçu avec beaucoup d'égards par Pham-phu-hu et Nguyễn-tân-Doan, le premier gouverneur et le second vice-gouverneur de la province. Ces hauts fonctionnaires me firent en quelque sorte violence pour me retenir auprès d'eux pendant les premiers jours de l'année. J'ai été comblé de politesse. De Haiphong je me dirigeai en palanquin sous la protection d'une escorte vers Hanoi (Ke-Cho). Là j'engageai les ouvriers en incrustation que l'administration m'avait donné la mission de ramener, puis je visitai la ville, les pagodes renommées et les environs, après quoi je me remis en route pour retourner à Haiphong et de là repartir pour Saigon.

A Haiphong, je trouvai le steamer de la maison Landstein, le *Wnashi*, sur lequel je devais prendre passage avec les gens que je ramenait, mais comme ce navire devait attendre longtemps encore des marchandises de l'intérieur, je renonçais à suivre la voie de Hongkong qui aurait occasionné des dépenses considérables et, après en avoir prévenu M. le Consul de France, je partis pour Namdinh, chef-lieu de la province de ce nom, d'où je me rendis à Phat-diêm, petit port de mer. Je trouvai là un prêtre indigène qui m'a

paru être un homme de valeur, aux idées nettes et fermes et qui, pendant ces derniers événements, a eu assez d'ascendant sur toute la population pour maintenir dans l'ordre la province de Ninh-binh, tandis que l'autorité locale était impuissante. Cu Sau (c'est le nom de ce prêtre) me fit accompagner par mer jusqu'à la rivière de Thanh-hoa et à la citadelle de ce nom. Le long de la rivière, je visitai différentes grottes intéressantes.

La province de Thanh-hoa est le berceau de la dynastie actuelle et de celle qui l'a précédée. Après avoir visité rapidement les abords de la ville, je me dirigeai sur la province de Ninh-binh, en franchissant les 3 chaînes de montagne appelées Tam-diệp, qui courent parallèlement du Laos à la mer. Ces trois grandes ondulations du sol sont très rapprochées les unes des autres; elles sont à peine séparées à leurs pieds par une plaine d'une centaine de mètres environ, il m'a fallu à peu près une heure et demie pour franchir chacune d'elles. On assure que ces montagnes renferment du zinc dans le voisinage du passage que j'ai suivi. Je ne séjournai que 24 heures environ dans la citadelle de Ninh-binh. Je me rendis de là à Ke-So, résidence épiscopale de Monseigneur Puginier. D'où je partis pour Hanoi et puis à Haiphong où je parvins deux jours trop tard pour profiter du départ de l'*Indre*. Je fus obligé d'attendre pendant 22 jours à Haiphong le départ du *Surconf* à bord duquel j'ai pris passage et qui me débarqua à Saigon le 20 avril, ramenant avec moi en outre des 2 annamites, qui m'avaient accompagné :

— 5 ouvriers en incrustation dont un ébéniste, 1 apprenti Trang, neveu de Thomas Hon, mon compagnon de voyage.

— 1 jeune homme qui m'a été confié par le clergé indigène pour être mis au collège indigène de Saigon pour y apprendre le français et lui servir plus tard d'interprète. En tout sept personnes.



J'aborde maintenant ce qui touche plus particulièrement le côté politique. Ici, je vous demanderai la permission de

m'exprimer en toute sincérité et de vous développer mes impressions telles qu'elles sont nées en moi, de parler enfin, comme je crois de la dignité de l'administration qui m'interroge et de la mienne de le faire.

Je ne parlerai pas ici de certains tiraillements qui paraissent exister entre le clergé indigène et l'autorité ecclésiastique ; je suis peu renseigné sur ce point. Mais je dirai que tout d'abord j'ai été frappé du spectacle lamentable des inimitiés religieuses. Les catholiques et ceux qui ne le sont pas se détestent profondément les uns les autres, et pendant ces derniers événements, si les lettrés et les non-catholiques ont commis des crimes abominables, la vérité est que les catholiques ne leur ont cédé quelquefois en rien dans les représailles. Dans mes visites aux autorités ecclésiastiques, je leur ai fait part de mes craintes en essayant de leur faire entrevoir tout le mal que pouvait faire à la cause des chrétiens l'imprudence de certains actes commis par certains catholiques. Je pense même que le clergé va trop loin, pour l'intérêt de sa cause, en s'attachant à demander les dommages et intérêts en face de l'attitude fort digne, j'ose le dire, et désintéressée des autorités non-catholiques qui ont eu à souffrir quelquefois des violences de la part de mauvais chrétiens. A ce propos, je citerai seulement le Gouverneur de Nam-dinh, qui a vu son village natal pillé, incendié et la plupart des membres de sa famille mourir de mort violente sous les coups des Chrétiens. Mais laissez-moi jeter un voile sur ce spectacle lamentable des guerres religieuses.

Il est vrai que le tableau que je vais dérouler sous vos yeux n'est pas moins désolant. En vérité, ma poitrine s'est soulevée tristement au spectacle des misères qui désolent cette malheureuse population du Tonkin.

J'ai étudié attentivement les divers degrés de la Société et j'ai été pénétré d'un profond sentiment de compassion. Cependant, qu'il me soit permis de rendre ici justice aux autorités locales qui ont reçu avec empressement et dans toutes les règles des convenances et d'une sincère urbanité,

le voyageur qui se présentait sous les auspices de l'administration française.

J'ai beaucoup causé avec les principaux fonctionnaires et j'ai constaté que presque tous sentent dégoutés de leur position, à cause de l'obligation où ils sont de suivre servilement des usages surannés incompatibles, sinon contraires, à la marche pratique des idées de progrès et aux relations avec les étrangers. Ces nouvelles idées, la Cour voudrait les adopter, mais elle paraît impuissante et toute sa bonne volonté est annulée par l'influence toute prépondérante de certains personnages obstinés et forts ennemis des doctrines politiques nouvelles.

D'un autre côté, cependant, il ne manque pas d'hommes intelligents, d'administrateurs capables qui sentent bien que le salut est dans une révolution de la politique du Gouvernement, et qui luttent de toute la force de leur conviction et de leur autorité pour faire incliner dans leur sens la politique de la Cour. Jusqu'à ce jour ils ont été les plus faibles. Pham-phu-Thu que la crainte qu'il inspire au parti adverse de ces idées politiques a fait envoyer au Tonkin, Pham-phu-Thu, dis-je, et d'autres ont écrit, je le sais, à la Cour pour demander des modifications, proposer des mesures et des réformes plus conformes et plus appropriées que les vieux errements de l'administration annamite, à l'état actuel des choses. Des ministres, même, ont insisté dans un sens analogue. Mais, le roi, dominé par le Conseil et dans la crainte, peut-être de s'écarter des principes de la Constitution du royaume, a d'abord hésité, puis a fini par ne pas prendre ces démarches en considération. Les ministres ont voulu déposer leur porte-feuille ; mais les prières du Roi les ont décidés à rester à leur poste.

Les honneurs, la puissance et la considération attachés à ces hautes fonctions les y maintiennent seuls. Ils ne jouissent que d'une solde insuffisante et de rations dont la plupart du temps ils sont privés pour un, deux et trois ans. Pour soutenir leur train de maison, ils sont dans la nécessité, (né-

cessité peut être à laquelle on cède facilement parfois) ils sont contraints, dis-je, de se procurer des ressources par des procédés qui sont loin d'être d'une probité administrative irréprochable.

Leurs plus grands revenus consistent à prélever de leur chef et à leur profit des redevances extraordinaires sur les permissions, autorisations, licences, etc., qu'ils accordent. On peut dire que de ce chef le commerce chinois est la vache nourricière du mandarinat.

D'ailleurs ce procédé de prélèvement s'opère sur toute l'échelle, et, du Gouverneur au dernier notable, chacun prélève selon ses mesures. De sorte que celui-là est livré à une spoliation sans merci, qui n'est ni mandarin, ni lettré, ni maire, ni notable, ni allié ou ami de quelque puissant personnage. Le rentier tremble pour ses revenus qu'il dissimule, le commerçant tremble pour son commerce qu'il fait presque à la dérobée, l'industriel tremble pour son industrie, car la fortune des uns et des autres est livrée à la cupidité de toute la hiérarchie du fonctionnarisme.

Et dans ce temps, l'immense population de ceux qui ne sont rien, des ouvriers, des travailleurs, des cultivateurs, gémit dans la plus profonde pauvreté et passe de longs jours sans riz et sans travail. Aussi la misère est-elle au comble dans le peuple, et de partout entend-on demander des changements et une administration capable de maintenir l'ordre, de donner au peuple un lendemain, de garantir la propriété, de donner à l'industrie et au commerce la sécurité et l'activité nécessaires à leur existence, de retirer en un mot de l'abîme et de la famine un peuple qui se sent périr.

Et certes, le pays ne manque pas de ressources et son sol, que j'oserais presque comparer à celui de la France, tout au moins à celui de l'Algérie, renferme des richesses suffisantes pour faire la fortune d'une nation. Ce sol est favorable aux cultures les plus variées. Les essais de plantation de vigne et d'ensemencement de blés, donnent de sérieuses espérances. J'ai vu du blé en terre; il était de belle appa-

reance, les épis pleins et gros. Je ne parlerai pas ici de ses richesses minérales, on rapporte qu'elles sont immenses je me crois autorisé à dire que la population de ce pays meurt de faim sur un lit d'or.

Si maintenant j'examine le caractère de ce peuple j'avoue que moins qu'aucun autre, il mérite son malheur. C'est une population douce, très facile à mener, laborieuse. Ses mœurs se ressentent naturellement de l'état de trouble et d'incertitude dans lequel elle vit. Toujours dominée par la peur, la terreur de la guerre, sans assurance de son lendemain elle est peu dévouée à ses chefs qui, la plupart du temps ne sont pas en état de la protéger. Elle sent que seuls, un pouvoir ferme et une autorité juste, honnête et bien établie pourra mettre un terme à ses longues souffrances. C'est là que je trouve l'explication de la facilité avec laquelle des ambitieux influents et hardis se recrutent des partisans, forment des bandes, soutiennent la guerre de parti, etc..., et la population est tellement avide d'une direction salutaire que, toujours trompée, sans cesse elle se livre à quelque aventurier nouveau, espérant sans doute trouver enfin cette protection dont elle a faim et soif. Aussi, n'est-ce point sans un regard d'envie qu'ils comparent parfois leur sort à celui des habitants de la Basse-Cochinchine.

Les mandarins m'ont demandé souvent si la France est dans l'intention de s'emparer du pays. J'ai répondu que non et j'ai appuyé mon dire sur le traité de paix et de commerce et sur les avantages qu'ils assurent à l'Annam. En effet la présence des consuls Français et de garnisons au Tonkin est une garantie considérable pour la tranquillité du Gouvernement annamite et le repos des populations voisines. C'est au point que la présence seule des Français qui a suffi pour écarter à peu près du littoral les innombrables pirates chinois qui infestaient ces côtes et tout le pays, prouve comme un sentiment de sécurité inconnu jusqu'alors. Dans les environs des consulats et des garnisons on a constaté que le commerce reprend et que le travail revient.

— « Comment faut-il se conduire à l'égard des Français pour en tirer tout le parti possible ? m'a-t-on demandé encore.

— « Messieurs, ai-je répliqué, vous êtes tous convaincus que si le Gouvernement français avait voulu s'emparer du pays, il y a longtemps qu'il l'aurait fait et avec une facilité indiscutable. Vous reconnaissez donc que vous êtes faibles, tellement faibles que vous avez besoin de l'aide de quelqu'un pour vous relever. Et bien, vous n'avez qu'à avoir confiance en vos illustres alliés et à vous appuyer sincèrement sur eux pour vous relever, mais franchement, sans arrière-pensée, sans secrète combinaison, leur donner les deux mains et non pas en livrer une et réserver l'autre. Autrement lassée de vos hésitations, de vos réticences soupçonneuses, il pourrait se faire que la France cessât de vous protéger et vous laissât suivre vos destinées.

Pour être plus exact, voici la figure familière dont je me servis : si d'une main, vous vous appuyez sur le bras d'une personne et que de l'autre vous la chatouilliez, le bras se dérobera ; vous en recevriez une telle secousse, vous retomberiez si bas qu'il vous serait à peu près impossible de vous relever désormais.

Tels sont les traits les plus saillants des entretiens que j'ai eus, mais de toutes les conversations de détail il ressort pour moi qu'en général les fonctionnaires, à part les préjugés, les difficultés matérielles, ne demanderaient pas mieux que de se rallier aux idées nouvelles. Mais les traditions dominent puissamment encore, et ils craignent de s'exposer à la perte de la considération qui les entoure. Ils sont d'ailleurs tous convaincus de l'impossibilité de faire la moindre résistance aux Français et que si la France veut prendre le pays elle le peut faire sans beaucoup de difficulté ni de dépense ; (à ce propos j'ai noté que je n'ai pas entendu dans des conversations politiques prononcer une seule fois le nom d'une nation autre que la France).

Les relations entre les consuls français et les autorités annamites présentent encore de temps en temps de difficultés et de petites complications toujours faciles à arranger, que j'attribuerais plutôt à la nouveauté de la chose et à la vieille routine de l'administration annamite, qu'à une mauvaise volonté réelle. Mais il n'est pas douteux pour moi que l'influence du Gouvernement français peut sans peine devenir toute prépondérante et être d'un grand poids dans l'adoption des réformes d'une impérieuse nécessité: réformes politiques, réformes économiques, réformes dans la politique administrative, dans l'administration des finances, dans la législation, etc...

Il reste en moi la conviction intime que le Gouvernement de Hué est impuissant à faire, sans aide, ce grand travail et que la France seule est capable de relever cette nation qui s'étiole, si l'administration locale compte sincèrement sur sa protection.

Telles sont, Monsieur le Chef d'Etat Major, les considérations générales que j'ai cru devoir vous présenter. J'ose espérer en terminant que M. le Gouverneur, qui a pris à si grande sollicitude les intérêts de ces populations malheureuses, voudra bien accorder son indulgence et sa confiance au récit que je viens de faire. Il est le fruit d'une observation attentive, faite pour mon instruction personnelle, tandis que j'accomplissais ma modeste mission.

J'ai l'honneur d'être avec respect...

P. TRUONG-VINH-KY.

Voici donc qui suffit à nous éclairer sur les raisons qui firent que Petrus Ky put voyager ainsi au Tonkin pendant trois mois et recevoir à son retour son traitement de la période écoulée.

Ce voyage devait avoir, dans un avenir prochain, une répercussion d'importance comme nous l'allons voir puisque c'est en partie au rapport qu'on vient de

lire, aux relations que Petrus Ky avait nouées au Tonkin, à sa connaissance du pays que cet érudit dut d'être choisi pour aller à la suite de Paul Bert à Hué et à Hanoï.

Nous savons cependant qu'à son retour un décret venait d'ériger en commune française l'administration de Saigon; les élections municipales suivirent de près (1). On en connaît le principe: dix membres étaient élus au suffrage universel, mais le maire, ses adjoints et quatre membres étrangers devaient être *nommés* par le Gouverneur. L'amiral Duperré choisit parmi ces derniers Petrus Ky dont le nom figure à l'arrêté du 28 juillet 1877 (2); il était alors le seul membre annamite du Conseil.

Il semble bien que dès cette époque notre personnage ait occupé dans l'administration de la Colonie une place de premier plan. Nous avons vu qu'il était depuis 1872 huyên de 1^{re} classe à la solde de 2.400 francs; il assurait d'autre part les cours de langues orientales au traitement de 9.000 francs; c'est encore à lui que l'on avait confié la direction des publications faites par le Gouvernement local en quoc-ngu. Une décision du Gouverneur en date du 17 novembre 1874 l'avait appelé à siéger comme membre de la Commission supérieure de l'Instruction publique, et nous savons, par des pièces d'archives, qu'il joua dans cette situation un rôle important soit qu'il proposa des innovations salutaires, soit qu'il servit à tempérer ce que certaines réformes, introduites trop hâtivement, pouvaient avoir de néfaste. Il con-

(1) La même année, la Société asiatique, dans sa séance du 11 Février 1876, accueillait favorablement la candidature de « Traong-vinh-Ky, professeur à Saigon, présenté par MM. Renan et Garroz ». (*Journal asiatique*, VII^e série, tome VII. Janvier-Juin 1876, p. 402).

(2) *Bulletin officiel de la Cochinchine Française*, 1877, p. 224.

tinuait parallèlement les publications qui lui avaient été demandées par le Gouvernement de la colonie et c'est ainsi que nous lui devons la transcription en quoc-ngu du *Kim-van Kiêu*, la célèbre épopée annamite qu'on vient de faire passer au cinéma, une *Histoire annamite en vers*, un *Cours de langue annamite* autographié, un *Cours de langue mandarine et de caractères chinois* (également autographié) qui n'était que la reproduction des leçons qu'il professait au Collège des Stagiaires. En 1876, il présentait une édition des *Quatre Livres classiques* qu'il reprendra plus tard en la complétant et un alphabet quoc-ngu qui jouit d'un certain succès; à la même époque il travaillait à une *Histoire chinoise en annamite*.

Nous avons de Petrus Ky à cette époque une silhouette assez curieuse, tracée par un voyageur anglais, J. Thomson, dans son ouvrage : *Dix ans de voyage dans la Chine et l'Indochine*.

« Monsieur Petrusky (*sic*), écrit cet auteur, « chrétien cochinchinois et professeur de sa langue « maternelle au Collège des Interprètes de Saïgon, « était une exception remarquable parmi les indigènes dont je viens d'offrir le type au lecteur. Il « avait fait ses études au Collège catholique de « Penang et je n'oublierai jamais la surprise que « j'éprouvai lorsque je lui fus présenté. Il m'adressa « la parole dans un très bon anglais, avec un léger « accent français et en français il ne parlait pas avec « moins de pureté et d'élégance. L'espagnol, le « portugais, l'italien lui étaient familiers aussi bien « que les langues de l'Orient; c'est à ce savoir « extraordinaire qu'il devait la haute position qu'il « occupait. Un jour que je lui rendis visite, je le « trouvais travaillant à une *analyse comparée des « principales langues du monde*, ouvrage qui lui avait

« déjà coûté dix ans de labeur. Il avait autour de
« lui toute une collection de livres rares et précieux
« qu'il avait recueillis, partie en Europe et partie en
« Asie. Dans le cours de la soirée, un des mission-
« naires de Cholon vint se joindre à nous et quand
« je partis je les laissais tous les deux discuter en
« latin quelques points de théologie. Petrousky a
« écrit plusieurs ouvrages et entre autres une gram-
« maire annamite qui a pour préface une exposition
« détaillée des affinités qui existent entre les plus
« anciens caractères symboliques et ceux de l'alpha-
« bet annamite moderne ».



CHAPITRE III

L'ÂGE MUR

L'HISTOIRE des cinq années qui suivent restera obscure parce qu'il n'est point de documents qui viennent nous fixer sur le détail d'une existence ordinairement si bien remplie. Les *Contrôles de solde* nous prouvent qu'il continuait à émarger comme professeur de langues orientales, mais nous savons d'autre part que le Collège des Stagiaires avait dû fermer ses portes sur la fin de 1877. Il faut donc admettre que Petrus Ky enseignait au cours public que la décision du 19 juin 1877, dans son article 6, avait organisé pour susciter des vocations d'interprètes (1) ; d'ailleurs rien ne nous autoriserait à

(1) A. C. Dossier des Collèges des interprètes et des administrateurs stagiaires, 1877.

penser qu'il ait cessé sa collaboration à l'œuvre française, puisqu'il dit expressément, dans une note à Paul Bert, datée de Hué le 20 septembre 1886, que « jusqu'au mois de juin dernier (1886), la Basse-Cochinchine l'avait payé, comme professeur de langues orientales, 9.000 francs par an (1) ».

Ce silence qui se relève dans les documents dont nous disposons relatifs au détail de son existence quotidienne, n'est pas moins impressionnant que celui qui pèse sur ses travaux d'érudition ou de pédagogie : de 1877 à 1882, nous ne trouvons rien qui signale son activité intellectuelle ; faut-il attribuer une éclipse si totale à la quarantaine qui venait de sonner pour lui ? Ne doit-on pas voir là, plutôt, la concentration de cet esprit réfléchi supputant, dans le calme du cabinet, la conséquence des études déjà faites ? Faut-il imaginer au contraire qu'arrivé au milieu de sa carrière vraiment productive, il se soit arrêté à considérer son œuvre et à en critiquer les passages qui lui paraissaient condamnables ? Serait-il plus exact enfin de s'en tenir à cette considération que le Gouvernement local, limité dans ses moyens, ne pouvait plus prendre à sa charge les frais d'édition que l'auteur lui-même se voyait incapable de supporter ? Tout est possible également ; tant il y a que nous voyageons dans les ténèbres jusqu'aux environs de 1882, apprenant seulement par de brèves notes journalières qu'il maria son fils Truong-vinh-The, le 8 Mai 1880 et que son ami le huyèn Doan mourut le 24 octobre de la même année.

En 1881, le destin vint une première fois sonner au seuil de cette famille si unie : son septième enfant, le petit Félix Truong-vinh-Ky, né le 8 juil-

(1) A. F. *Correspondance avec Paul Bert.*

let 1878, mourut, à l'âge de trois ans, le 14 juillet, au moment où les réjouissances de toute nature qu'on distribuait alors à profusion faisaient éclater la joie dans la rue. Coup sensible au cœur de ce père aimant et toujours tendrement penché sur les siens; cependant, pour cruel qu'il fût, et peut-être même parce qu'il fût cruel, ce coup semble avoir eu le don de réchauffer l'activité de l'érudit et d'attiser la flamme qui couvait dans un esprit si subtil. Nous sommes en effet, dès l'année 1882, en présence d'une masse de travaux extrêmement intéressants, curieux et dignes d'attacher des savants : essais philosophiques, traductions de textes annamites ou chinois, commentaires de livres classiques; ce ne sont plus là, évidemment, les dissertations éminentes du linguiste ou de l'historien, mais plutôt des travaux d'approche, si j'ose m'exprimer ainsi, de savoureuses initiations, des introductions nécessaires qui permettront à ces étrangers que nous sommes de pénétrer plus aisément dans le labyrinthe inextricable de la civilisation annamite. C'était alors l'*Apologie de Truong-Luong*, *Passe-temps*, *Les Evénements de la vie*, *Fais ce que dois, advienne que pourra*, *Devoir des femmes et des filles*, *La Bru*, *Défauts et qualités des femmes et des filles*, *Les Convenances et les civilités annamites* (1), *Ecole domestique ou un père à ses enfants*, *Caprice de la fortune*, *Un lettré pauvre*, etc, etc... Tous ces textes qu'il passait alors

(1) C'est au Rapport annuel fait à la Société Asiatique par James Darmesteter, le 27 juin 1884, que nous devons de savoir que ce travail fut imprimé à Saigon, chez Gaillard et Martignon, en 1883. Au reste voici le jugement de ce savant sur cette brochure: « On sait le rôle du cérémonial dans les civilisations d'origine chinoise : d'abord apprendre les rites, ensuite apprendre les lettres, dit un proverbe annamite. Aussi le livre de notre confrère M. Truong-vinh-Ky, sur les *Convenances et les civilités annamites*, est peut-être

des caractères chinois en quoc-ngu n'avaient d'autre but que de faire adopter l'alphabet latin par les populations annamites et de réduire l'usage des caractères chinois par l'abondance même de la littérature en quoc-ngu ; ils répondaient au vœu formulé dès la conquête par les amiraux gouverneurs et exposé par le Directeur de l'Intérieur, Paulin Vial, qui avait mesuré tous les obstacles que les idéogrammes faisaient surgir entre ce peuple et nous (1) ; mais ils eurent également le bon côté de conserver pour la nation, partiellement et pour autant qu'une traduction puisse être fidèle, le souvenir de ses attaches asiatiques et les lois d'une morale qui avait été conçue pour elle (2).

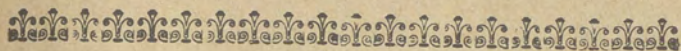
la meilleure introduction à l'étude des littératures de l'Annam. Le style, le lexique et les formes grammaticales varient selon que l'on s'adresse à un supérieur, à un égal ou à un inférieur, de sorte que la parole est le calque exact des conditions en présence et des sentiments traditionnels que créent de part et d'autre ces conditions». (*Journal asiatique*, VIII^e série, Tome IV, juillet-décembre 1884, p. 132).

(1) Nous lisons en effet dans la correspondance du Directeur de l'Intérieur Paulin Vial, la lettre suivante qui fut adressée au *quan-bo* de Saigon le 15 janvier 1866. (A. C. *Correspondance au départ*, B. 572. 1866, n^o 20). « Dès les premiers jours « on a reconnu que la langue chinoise était une barrière de « plus entre nous et les indigènes ; l'instruction donnée par « le moyen de caractères hiéroglyphiques nous échappait « complètement ; cette écriture ne permet que difficilement « de transmettre à la population les notions diverses qui « lui sont nécessaires, au niveau de leur nouvelle situation « politique et commerciale Nous sommes obligés en « conséquence de suivre les traditions de notre propre « enseignement ; c'est le seul qui puisse nous rapprocher « des Annamites de la colonie en leur inculquant les principes de la civilisation européenne et en les isolant des « influences hostiles de nos voisins ».

(2) Cf. sur ce point le remarquable ouvrage de M. P. Pasquier, Gouverneur général de l'Indochine : *L'Annam d'autrefois*. Paris. Challamel, 1907, in 8^o, page 169.

C'est alors que pour la seconde fois la mort se dressa sur le chemin que suivait la famille de Truong-vinh-Ky ; son huitième enfant, Truong-vinh-Tiên, quitta ce monde quelque temps à peine après l'avoir entrevu, le 22 octobre 1882. Ceux-là seuls qui n'ont point eu à subir de peines analogues pourront tenir cette affliction pour bénigne.

Il s'attacha alors d'arrache-pied à ses travaux qui seuls pouvaient endolorir son immense chagrin ; le 17 mai 1883, il recevait sa nomination d'officier d'académie, juste rémunération d'un labeur considérable et d'une science accomplie, consécration par la France des ouvrages qu'il avait faits pour elle. Le 16 juillet, il apprenait la mort de l'empereur Tu-duc qui allait laisser le trône sans successeur de sa lignée directe. Les Européens prennent Sontay et Bac-ninh le 12 mars 1884, le jour même où venait au monde son neuvième enfant, Nicolas Truong-vinh-Tong, auquel nous devons tous les renseignements qu'a pu conserver la famille. Telles sont encore les seules indications que nous fournisse Petrus Ky sur sa vie entre 1882 et 1886 dans ses *Notes sur les événements de sa vie* en dehors des naissances et des mariages qui se multipliaient alors dans sa famille.



CHAPITRE IV

LA MISSION DU TONKIN

PETRUS Ky était resté, ainsi que nous l'avons dit, en relations épistolaires avec tous les savants qu'il avait connus lors de son passage en France ; il entretenait une correspondance suivie avec Ernest Renan, qui n'hésita jamais à faire valoir les travaux de son ami cochinchinois dans les milieux les plus scientifiques de France : il reçut de Littré des lettres qui le mirent sur la voie de la grande publication qu'il allait livrer à l'impression au moment de sa mort : le Dictionnaire de Littré traduit en annamite ; mais c'est avec Paul Bert qu'il conserva les meilleures relations et les plus utiles à la fois pour la Cochinchine et pour la France.

Le 31 janvier 1886, Paul Bert, membre de l'Institut de France, — des Han-Lin de France comme il l'inscrivait lui-même en tête d'une de ses proclamations — élu député à la consultation populaire de 1885 et concurremment dans l'Yonne et à Paris, fut nommé Résident général de la République Française en Annam et au Tonkin. Le lecteur comprendra que je n'aie pas tenté ici de retracer l'histoire des premières années de notre occupation au Tonkin ; d'autres s'y sont employés qui avaient à la fois des documents, l'autorité de témoins oculaires et le secours de ceux qui, ayant assisté aux conflits, pouvaient en parler sinon en toute impartialité du moins avec un semblant de probité historique : je renvoie donc délibérément à ces ouvrages qui furent composés vers les années 1880 et 1887, dans les sept années qui devaient permettre à la France de s'assurer de sa conquête (1).

Paul Bert arriva à Saigon en février 1886 et le 8 avril à Hanoi. Concevant l'importance « de trouver auprès de la nation un porte-parole qui, une fois persuadé par nous, aurait assez d'autorité pour persuader les autres ». Paul Bert avait décidé d'employer le roi Dong-khanh, « philosophe et érudit, qui est, comme savant, l'égal de l'immense majorité des lettrés et le disciple chéri des plus illustres d'entre eux ». Il s'agissait non seulement de prendre sur le monarque un ascendant immédiat, mais

(1) *Affaires du Tonkin. Exposé de la situation, octobre 1883*. Paris, Imprimerie nationale, 1883. in-f°, 32 pages. — ROMANET DU CAILLAUD : *Histoire de l'intervention française au Tong-King de 1872 à 1874*. Paris, Challamel aîné, in-8°, 1880, 470 pages. — J. CHAILLEY : *Paul Bert au Tonkin*. Paris, 1887, in-8°. (B. de S. : section de prêt 9). — Général X, : *L'Annam du 5 juillet 1885 au 8 avril 1886*. Paris, Chapelot, (B. de S. : M. 2414).

encore de l'entourer dans ses conseils de gens acquis à notre influence. Aussi Paul Bert songea-t-il à s'assurer dans ce but la collaboration de cet Annamite qu'il connaissait et qu'il appréciait par ses travaux et sa constante fidélité à la France, j'ai nommé Petrus Ky.

« Pour renforcer les divers éléments qui entou-
« raient le Roi dans ses conseils, dit M. J. Chailley,
« M. Bert fit entrer au Comât un lettré d'une répu-
« tation considérable de la Cochinchine française,
« appelé Truong-vinh-Ky. C'est un homme extraor-
« dinairement discuté, à propos duquel les opinions
« vont à l'extrême (1). Ni son titre de catholique,
« ni sa parfaite connaissance de notre civilisation
« et de notre idiome, ni ses titres littéraires incon-
« testés, n'ont pu lui concilier les sympathies des
« administrations qui se sont succédées en Cochin-
« chine. Mais son savoir universel, sa perception
« délicate des moindres nuances de la langue fran-
« çaise, sa qualité même de Cochinchinois, pouvaient

(1) Nous pensons qu'il convient de préciser ici ce que ce passage de M. CHAILLEY peut laisser supposer en ce qui concerne P. Ky. Quand il dit que « *c'est un homme extraordinairement discuté* », il fait entendre que du côté annamite Truong-vinh-Ky eut à subir les accusations d'un groupe de soi-disant patriotes qui n'admettaient pas que l'on pût concourir à l'administration française ; nous verrons plus loin que P. Ky lui-même fait allusion à la situation que lui créait sa collaboration parmi ses compatriotes. Du côté français on douta toujours de la sincérité de son dévouement, sauf, et cela va sans dire, les Gouverneurs, et ceux-là qui les entouraient immédiatement. On a prétendu que certains de ses ouvrages ne paraissaient pas particulièrement francophiles : on le prétend toujours ; je me permettrai d'émettre l'opinion contraire en signalant simplement ceci, que les livres auxquels on fait surtout allusion ont été imprimés à l'imprimerie de la Mission à Tan-dinh. Quant à reconnaître que P. Ky eut tou-

« faire de lui un 'auxiliaire extrêmement précieux à
« Hué, et M. Bert, qui appliquait même au recrute-
« ment du personnel les procédés de la science
« expérimentale, eut cru manquer à son devoir en se
« privant, sur des préventions en somme assez va-
« gues, d'un collaborateur de cette importance (1) ».

Nous avons sur les tractations relatives au voyage de Petrus Ky à Hué toute une série de lettres qui nous montrent assez bien dans quelle intimité pouvaient être alors le Résident général et notre personnage. Elles sont datées de Saigon et ont été écrites au moment où M. Bert organisait ses résidences et sa mission au Tonkin. Voici la première :

Saigon, le 22 mars 1886.

Mon cher Lettré,

J'accepte avec plaisir pour lundi prochain votre aimable invitation avec ma famille, et vous en remercie affectueusement.

Maintenant, puisque d'après votre bonne lettre vous me considérez comme un ami, je me permets de vous demander

jours à se louer des rapports qu'il devait entretenir avec l'administration française, c'est autre chose; pour rallié qu'il fût à notre cause, il n'en était pas moins resté Annamite, c'est-à-dire qu'il avait peut-être une façon de sentir et d'apprécier qui n'était pas la nôtre dans tous les cas. Il est évident que si l'on avait consenti à s'assurer de ses services dans toutes les circonstances où la chose eût été possible, on aurait sans doute pu tirer profit de sa grande expérience des affaires indigènes et cela eût été un bien. Mais c'est à cela seulement que doit se ramener le jugement de M. CHAILLEY. Il suffit qu'un homme soit attaché, par quelque fil que ce soit, à la politique pour qu'aussitôt l'opinion publique s'empare de lui, et le déchire à belles dents, souvent sans la moindre raison.

(1) J. CHAILLEY : *loc. citat.*

deux services, dont l'un est de grande importance à mes yeux. Je tiendrais à avoir de vous la liste des Annamites de tout le pays d'Annam qui pourraient faire de bons interprètes auprès de mes résidences, car vous êtes bien certainement l'homme le plus compétent pour faire cette désignation.

Ensuite, puisque vous voulez bien suivre l'ami Pène à Hué pour constater l'état des archives nationales annamites et y faire quelques recherches ayant trait à la délimitation des frontières et autres questions, tachez, je vous prie, de faire un bon choix d'amis éclairés et sûrs pour procéder sous votre direction aux consignations utiles dont nous parlâmes à notre première entrevue.

Nous pourrions partir ensemble par le paquebot de la semaine prochaine et je serais heureux que Madame Truong-vinh-Ky vous accompagnât avec vos fils aînés, car, ainsi, vous resteriez en famille, comme j'ai tant tenu à le faire moi-même.

J'apprends que vous continuez à penser à moi pour la proclamation et je vous en remercie. Je vous prie d'agréer la nouvelle expression de mes sentiments affectueux et distingués.

Paul BERT.

Veuillez excuser ma mauvaise écriture. J'ai égaré mes lunettes et ne puis lire ce que j'écris.

A cette lettre si expressive, Petrus Ky répondait, le 27 mars, de Cho-quan, par ce mot dont on ne peut se tenir d'admirer l'élégance et la haute tenue littéraire :

Monsieur le Ministre,

Votre lettre me prouve une fois de plus combien vous êtes sincère et bienveillant pour moi et que, parfois, même des malentendus peuvent être profitables entre gens d'esprit. Je

profite de cette occasion pour répondre à votre lettre précédente dans laquelle vous me demandez deux services : pour le premier, la liste des interprètes, je suis prêt ; pour le deuxième, je ne le suis qu'à moitié, c'est-à-dire que mes deux fils ne peuvent m'accompagner cette fois, leur femme étant l'une en couches depuis trois ou quatre jours, et l'autre sur le point d'accoucher. Moi seul donc de ma famille je puis et vais très volontiers vous accompagner avec quelques amis sûrs, en mission temporaire après laquelle je reprendrai tranquillement, comme Cincinnatus sa charrue, ma besogne de lettré ici. Je crois que je pourrai vous aplanir, de concert avec M. Pène-Siefert et mes amis, les premières difficultés qui font obstacle à la solution définitive qu'attend l'Annam.

Demain soir j'aurai le plaisir de vous remettre les trois transcriptions de votre proclamation dont je me suis occupé cette semaine, en même temps que la formule de convocation du conseil consultatif et quelques données statistiques.

Ce sont tous les membres de votre famille que la mienne attend demain soir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueux sentiments.

Petrus TRUONG-VINH-Ky.

Il ressort de cette lettre que Paul Bert, dans un entretien avec P. Ky, lui avait demandé tout d'abord une collaboration temporaire, l'avait prié de lui préparer la besogne du côté annamite, avait eu recours à sa connaissance du chinois pour la confection d'une proclamation qu'il avait l'intention de faire dès son arrivée, en un mot s'était remis à Petrus Ky du soin de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que, du côté annamite tout au moins, la prise de contact fut aussi pacifique que possible.

Le 31 mars, Paul Bert lui envoie les lignes suivantes :

Saigon, le 31 mars 1886.

Mon cher Lettré,

Je me suis adressé à l'administration de la Colonie pour obtenir qu'on vous mît à ma disposition temporaire ; la chose est faite.

A tout à l'heure,

Paul BERT.

Petrus Ky et quelques amis s'embarquèrent donc avec Paul Bert dans les jours qui suivirent immédiatement ; il fut à Hué où il retrouva M. Pène-Siefert, qui était à la fois un ami du Résident général et le sien ; introduit au Comât, qui était et est toujours le Conseil des ministres de l'Empire d'Annam, il s'y rend aussitôt sympathique à tous les membres. Il nous faut encore recourir à l'une de ses lettres pour saisir quel peut avoir été son rôle exact dans les discussions auxquelles il assista.

Hué, le 10 mai 1886.

Monsieur le Ministre,

Notre ami Pène a dû vous transmettre le travail que j'ai fait sur les dégâts dont Hué a souffert à la suite du 5 juillet (1). Je pense qu'avec cela et quelques renseignements que je vous donnerai oralement, vous pourrez vous débrouiller

(1) Le général Roussel de Courcy, nommé avec les fonctions de Gouverneur général, arriva au Tonkin le 31 mai 1885 et vint à Hué le 3 juillet 1885 ; il ne put s'arranger avec la Cour au sujet de la remise du Traité ; c'est alors que les deux régents Tuong et Thuyet déclenchèrent l'attaque contre la Concession et la Légation (décret du 4 au 5 juillet) ; les troupes françaises s'emparèrent de la citadelle, le roi Ham-nghi prit la fuite avec la Cour et les troupes.... (*Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1914-1923, p. 114*).

facilement dans votre tâche réparatrice digne d'un philosophe comme vous.

J'ai tâché aussi, par mes relations, de vous faire fournir des renseignements politiques utiles. J'ai approuvé de tout mon cœur le projet splendide de M. Pène pour la pacification par les intéressés indigènes et j'y ai fait adhérer Roi et Comât de suite. Comme précurseur du Messie, j'ai cherché à vous aplanir le chemin ; j'ai prêché le prestige dont je me suis efforcé d'entourer votre personne et votre nom.

Je sais même que la Résidence s'est évertuée ces jours-ci à dissuader la Cour de la réalisation de ce projet, probablement parce qu'elle en a un autre en réserve. Vous comparerez les deux et déciderez. Je considère les petits services que je pouvais vous rendre comme terminés et j'aurais déjà pris, avec Tao, le courrier de Saigon, si je n'eusse tenu à prendre congé de vous qui avez été pour moi si amical à Choquan, chose que je n'oublierai jamais, soyez-en certain. Ma famille m'attend et aussi le paisible train de vie auquel je suis habitué.

Comme nous avons fini nos recherches ici quand le *Léon* est venu, je pensais que nous irions quelques jours au Tonkin où j'ai tant d'amis ; ce sera pour une autre fois. Je vous ai envoyé une dépêche en latin ; comme je n'ai pas reçu de réponse, j'aimerais à savoir si elle vous est parvenue ? Mais si, en attendant le départ du courrier, je puis faire quelque chose pour vous, ce sera fait avec empressement et dévouement, soyez-en certain. Je vous réponds que les amitiés annamites sont aussi solides que les françaises.

M. Pène m'a tâté pour je ne sais au juste quelle nouvelle existence différente et plus active. Mais j'ai tant de jaloux, bêtes et méchants, sur le dos que je ne désire pas en accroître le nombre à votre sujet. J'ai donc hâte de m'en aller parce qu'autrement cet ensorceleur me ferait faire quelque bêtise peut-être. Il est désintéressé ; on le voit ne penser qu'à ses amis. Et puis il a des arguments si nouveaux, si inattendus, son esprit est si fertile en ressources, là où tous les autres perdraient leur latin et leur chinois. Il voit si clair,

si juste et si vite. A Hué, il renverse tout le monde par ses conversations et si l'on est venu nous voir au début pour moi, on vient joliment pour lui à présent; on le consulte sans cesse sur mille choses.

Je désire cependant aller vous présenter mes respects une fois, ainsi qu'à votre famille, le jour qu'elle me permettra. Pour vous, Monsieur le Ministre, je vous réitère mes meilleurs et toujours sincères sentiments.

Petrus TRUONG-VINH-KY.

Cette « nouvelle existence différente et plus active » dont parlait Pène-Siefert, était purement et simplement la situation de représentant officieux — on dirait aujourd'hui d'« observateur » — au Comât. Situation durable, mission à longue échéance, qui supposait un congé de longue haleine. Petrus Ky fait savoir au ministre qu'il doit sur ce sujet consulter sa famille; il lui demande quelques jours pour retourner à Saigon; à cette requête Paul Bert répond ainsi:

Hué, le 10 mai 1886.

Mon cher Lettré,

Je vous ai exprimé oralement ma satisfaction et ma gratitude pour votre résolution ainsi qu'à votre beau-frère. Puisque vous désirez aller pour quelques jours à Saigon, j'en profite pour vous demander de porter à vos familles mes souvenirs et mes souhaits. Je suis un homme de famille aussi et je sais ce que ces pures affections donnent de force dans les grandes épreuves de la vie. J'espère que vous allez en avoir une preuve nouvelle et que vous trouverez dans l'assentiment et dans l'appui des vôtres une aide précieuse au moment où vous prenez une décision qui peut rendre de tels services à la France et à l'Annam.

Affectueusement vôtre,

Paul BERT.

Petrus Ky retourna donc à Saigon, où il ne fit que passer et revint à Hué rejoindre son poste dans les premiers jours de juin (1). Il devait être alors disposé à demeurer dans cette situation pour une mission plus durable, puisqu'on lui accorda, bien qu'il s'en défendit, un congé de trois mois, *sans solde* (2). Il continua dans cette position les travaux auxquels il s'était voué depuis que Paul Bert l'avait emmené une première fois. La lecture de la correspondance échangée entre le Résident général et son collaborateur annamite jette une telle lumière sur les détails de la politique de Paul Bert en Annam qu'elle ne peut pas manquer d'attacher le lecteur et vaut qu'on la poursuive. C'est ainsi que nous sommes amenés à prendre connaissance d'une lettre de Petrus Ky, la première après son retour de Saigon, dans laquelle nous le voyons prendre une part active aux questions les plus urgentes.

Hué, le 17 juin 1886.

Monsieur le Ministre, (3)

Vous avez été pour moi si délicatement amical et bienveillant jusque dans les détails, (ainsi naguère vous me faisiez faire le premier mois en francs au lieu de piastres) qu'il me tarde vraiment de justifier vos sentiments à mon endroit.

(1) Le 7 juin 1886. (A. F. *Correspondance*).

(2) Décision du Gouverneur rendue sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, en date du 7 juin 1886. (*Bulletin officiel de la Cochinchine*. 1886, p. 270.) Cette mutation avait été demandée par P. Bert dans une lettre du 20 mai 1886, mais sous une autre forme : il était alors question de *détacher* P. Ky, purement et simplement.

(3) Cette lettre a été reproduite dans l'*Opinion* par M. Hérisson, 8 janvier 1924, n° 7.402.

M. Pène m'avait donné de vous certes une très haute idée, mais vos actes (1) l'ont bien dépassée dans mon esprit. Aussi malgré une fièvre qui m'a retenu au lit jusqu'au jour du départ, n'ai-je pas hésité à me rendre à mon poste, mort ou vif. Maintenant je vais mieux, je reste ici ; je vais étudier hommes et choses de façon qu'au retour du Roi nous puissions entrer dans une période d'organisation et de transformations nécessaires, avec un personnel qui soit à la hauteur de sa tâche.

Je ferai éliminer tous les favoris et j'entourerai le Roi, je composerai le Comât d'hommes vraiment capables.

Il y en a parmi l'élément confuciste qui est foncièrement le mien pour la vie sociale. Les religions (ruines de la vie sociale) ne vivent que par certains principes de moralité qui leur sont communs. En voyant les choses ainsi, le devoir et le rôle de l'Etat sont bien simples ; ils se resument dans une attitude neutre tant que les sectes ne troublent pas l'ordre public, l'un des premiers soucis de l'Etat. C'est vous dire que je ferai abstraction de toute conviction personnelle quand il s'agira de l'intérêt de l'Etat, ainsi que je l'ai rapporté dans mon histoire. Je vais achever de convaincre les lettrés que l'Annam ne peut rien sans la France, pas plus qu'il ne peut rien contre elle ; qu'il faut marcher la main dans la main, sans arrière-pensée et nous hâter de profiter des bonnes intentions pour nous d'un homme tel que vous.

Je commence un travail intitulé *l'ère nouvelle* (2)... qui commence à votre arrivée et suivra pas à pas toutes vos innovations et toutes vos réformes que je présenterai comme modèles à suivre pour l'Annam. Ayez la bonté de me faire envoyer quelques notes concernant votre œuvre au

(1) M. Hérisson a lu : *lettres* sur le manuscrit ; je me suis permis de rectifier ce qui n'était qu'un lapsus calami de l'écrivain de l'*Opinion*.

(2) Il ne semble pas que ces notes aient jamais paru. En tous cas on ne les trouve dans aucune bibliographie.

Tonkin pour que mon travail soit complet et exact et comme je prends charge du Journal Officiel d'ici, veuillez me faire envoyer l'*Avenir du Tonkin*, etc.

Agrérez encore une fois l'hommage de ma plus respectueuse sympathie.

P. TRUONG-VINH-KY.

P. S. — Le Roi est parti ce matin. MM. Touté et Halais, arrivés en retard de quelques heures, vont rejoindre Sa Majesté ce soir avec M. Pène, au clair de lune.

Je vous serai très reconnaissant de vouloir bien me faire envoyer 25 piastres pour payer un des copistes qui reste encore ici pour ce mois. Désormais je le paierai de mon argent comme je le fais pour mon secrétaire particulier que j'ai amené avec moi de Saigon.

Le rôle que P. Bert avait confié à Petrus Ky nous apparaît ici dans toute son ampleur ; il ne s'agissait rien moins que d'un remaniement presque total de tout l'entourage du monarque et de la substitution dans le conseil de l'empire de créatures favorables à la France aux mandarins de l'ancien régime dont la xénophobie avait ensanglanté le règne des prédécesseurs de Dong-Khanh. Il fallait, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, une confiance absolue de la part du Résident général pour laisser à cet Annamite le soin d'intérêts d'une telle envergure. Paul Bert, prévenu par une amitié longue de vingt années, par un commerce épistolaire d'une durée aussi étendue, savait le fond qu'il pouvait faire sur notre allié, et c'est la raison pour laquelle nous le voyons lui envoyer cette lettre que nous reprendrons bien qu'elle ait déjà été publiée à maintes reprises ⁽¹⁾ parce qu'elle doit figurer dans une cor-

(1) Et notamment par M. CHAILLEY: *Paul Bert Tonkin*, dans les pièces annexes à la fin de son livre par HÉRISSON, dans l'*Opinion* du 8 janvier 1924, etc...

respondance de cette nature et qu'elle aide puissamment à fixer un point d'histoire des plus curieux.

Mon Cher Lettré,

Les sentiments très élevés qu'exprime votre dernière lettre ne sont pas faits pour m'étonner de votre part. Je sais de quelle hauteur vous envisagez ces questions religieuses qui divisent et irritent tant le vulgaire des hommes. Toute religion est une grande école de morale, viciée par l'espèce de délégation de la puissance divine donnée à un homme; c'est partout le prêtre, nulle part la religion qu'il faut accuser.

Mais en laissant là ces considérations philosophiques pour redescendre sur le terrain des faits politiques et envisageant la question religieuse en Annam et à l'heure actuelle, je vois avec plaisir que nous envisageons les choses du même point de vue. Je tiens cependant à préciser ici ma pensée.

Il y a eu un temps où la France s'est considérée comme la protectrice des chrétiens en ce sens que, persuadée de la supériorité de leur religion sur celle des peuples étrangers, elle en favorisait le développement par tous les moyens dont dispose une grande nation. « Fille aînée de l'Eglise » elle aidait sa mère à conquérir le monde, mettant au service de la foi catholique et de ses prêtres son autorité morale et ses canons, en telle sorte que ses actes étaient ceux mêmes du Dieu des chrétiens : *Gesta Dei per Francos*.

Cette antique conception a été renoncée par la Révolution de 1789. La France ne doit plus se considérer comme ayant le droit de propagande; elle n'a plus de religion d'Etat, et la religion catholique est simplement aidée d'argent par elle comme la religion protestante, juive et musulmane. Donc à l'étranger elle n'a pas plus à s'occuper de développer la religion du Christ que celle de Mahomet. Mais un devoir plus élevé lui incombe. Elle devient la gardienne et la protectrice de la liberté de conscience. Elle ne peut admettre pas plus sur son propre territoire que dans les pays sur les-

quels elle a quelque autorité ou quelque influence, qu'un homme soit persécuté, puni, pour avoir obéi à sa foi religieuse. Alors elle intervient, et elle réclame non plus le privilège, mais l'égalité et la justice.

Tels sont mes principes modernes ; ils dominent toute la législation française. Je sais que dans la pratique, il s'en faut de beaucoup qu'on les ait appliqués ; et que, spécialement dans vos pays, jusqu'à ces derniers temps, des chrétiens ont pu croire qu'ils jouissaient d'une situation privilégiée et de droits spéciaux sous la garantie et la protection de la France, comme les non-chrétiens ont pu craindre des empiètements sur les droits de l'autorité légitime.

Mais tout cela est changé ! bien changé ! définitivement changé ! L'avènement de la République en France a eu pour conséquence de faire passer dans l'application les principes de la Révolution de 1789. Le Gouvernement que je représente et moi-même, nous sommes bien résolus à leur obéir. Je ne cesserai de réclamer auprès des autorités annamites pour que les chrétiens aient les mêmes droits que les autres sujets du Roi ; mais je ne cesserai de dire aux chrétiens qu'ils ne peuvent réclamer ces droits qu'à la condition d'obéir comme tous aux lois du pays et aux mandarins chargés de les exécuter. Mais s'ils veulent une législation à part, s'ils refusent de payer l'impôt aux autorités, s'ils veulent former de petits états dans le Grand Etat, je cesse de les défendre. Prêt à tout faire au nom de l'égalité, je ne ferai rien au nom du privilège. Mais j'emploierai toute mon énergie à les protéger contre des massacres comme ceux de Binh-dinh et de Thanh-hoa qui sont une honte pour le Roi et pour la France.

Parlez dans ce sens aux lettrés ; montrez-leur bien qu'une guerre de religion est aujourd'hui absurde et coupable, et que je n'y prêterai jamais les mains.

Vous pouvez encore leur dire ce dont je vous ai parlé un jour.

La France ne quittera plus ces contrées ; il faut laisser là tout espoir d'un recul ; les intérêts engagés sont tels,

sans parler de l'honneur national, qu'une guerre européenne elle-même ne nous ferait pas lâcher pied ; nous pourrions être forcés de restreindre notre occupation rien de plus et la paix faite, nous reprendrions l'offensive avec une nouvelle énergie.

Et d'ailleurs, quand même par un ensemble de circonstances impossibles à prévoir la France renoncerait à sa situation actuelle, croyez-vous que l'Annam reprendrait son indépendance du temps de Gia-long et de Minh-mang ? Erreur profonde ! Les Anglais ou les Espagnols, ou plutôt les Allemands arriveraient à leur tour, et l'Annam apprécierait par comparaison s'il a gagné au change ! Vous verriez ce qu'est la brutalité sanguinaire du soldat allemand !

Oui, quoi qu'il advienne, une nation européenne entrera en Annam pour y prendre une influence directrice. Et pour quoi celà ? Parce qu'il y a dans l'histoire des peuples des nécessités et des fatalités contre lesquelles la lutte est impossible, et que le vrai patriotisme consiste à savoir utiliser.

Si, 400 ans avant Jésus-Christ, alors que nos ancêtres mangeaient des fruits sauvages dans les forêts de Gaule et que Confucius écrivait le Chou-King, une flotte chinoise eût envahi nos rivages, apportant à ces peuplades grossières une civilisation déjà raffinée, des arts et des sciences développés, une hiérarchie sociale fortement organisée, un code moral admirable, l'influence chinoise se fût implantée légitimement et eût dominé pendant un temps que nul ne peut imaginer. Voici qu'aujourd'hui, un phénomène inverse se produit. Ces grandes nations d'Orient, si précoces dans leur développement se sont arrêtées ; les civilisations Hindoue, Siamoise, Annamite, Chinoise, sont restées ce qu'elles étaient il y a 2000 ans. Nous, nous avons marché ; en retard sur elles, nous les avons dépassées, au moins pour tout ce qui touche aux sciences et aux industries. Il y a plus : elles se sont affaïssées, et, depuis des siècles, elles ne font plus que contempler avec étonnement les anciens monuments de leur gloire.

Alors l'éternelle loi de l'histoire intervient : à notre tour nous arrivons avec nos flottes, notre outillage et pacifique et guerrier, et nous prenons légitimement l'influence directrice. Pour combien de temps, je ne le sais. Mais j'ai confiance dans ces races d'Orient qui nous ont montré le chemin ; à notre contact elles reprendront leur activité engourdie pendant des siècles, et nul ne peut prévoir quel magnifique essor donneront à la civilisation l'union, le contact, la concurrence des qualités si différentes et également admirables des races d'Europe et de celles d'Asie.

Qu'on le veuille ou non, le mouvement s'accroît chaque jour. L'Inde est sous la domination anglaise ; la Birmanie aussi ; le Siam n'a que le choix d'un maître ; le Japon essaie de se transformer seul ; la Chine se laisse pénétrer malgré elle par l'esprit d'Occident ; les antiques rajahs des grandes îles subissent l'influence hollandaise. Cela ne durera pas, j'en suis sûr ; mais il faut passer par là : l'Annam ne peut échapper à cette fatalité.

Heureusement, l'Annam a affaire au peuple le plus souple, le plus bienveillant, le plus affectueux pour les vaincus qui soit au monde. La France n'a jamais tyrannisé ni détruit. Sans doute, vous avez à vous plaindre des premières violences de notre installation ; mais c'est affaire de temps, et je suis venu surtout pour faire cesser des actes fâcheux, et changer de méthode, en prenant celle qui convient au génie de mon pays.

Les bons patriotes d'Annam devraient tous m'aider dans cette tâche. En persévérant dans une résistance inutile, ils ruinent leur pays et autorisent toutes les violences. Villages brûlés, population décimée par la faim, arrêt total des affaires, voilà le résultat de l'entêtement dont j'apprécie le mobile, mais qui est une faute, une inutilité et va devenir un crime contre la patrie annamite.

La paix rétablie, au contraire, vous savez bien que la France n'a qu'un désir : rendre à l'Annam sa prospérité sous sa direction morale générale. Vous savez bien que nous ne voulons ni ne pouvons prendre l'administration

directe que les événements nous ont imposée en Basse-Cochinchine. La classe des lettrés, si forte précisément parce qu'elle n'est pas une classe fermée, mais qu'elle se recrute dans le peuple entier, restera, comme cela est légitime et nécessaire, dépositaire de l'autorité et fournisseuse de fonctionnaires.

En résumant cette immense lettre, je vous dirai : faites savoir à vos amis Confucéistes, aux lettrés éminents d'Annam, qu'ils n'ont rien à craindre, dans l'application du Traité, pour leur dignité, leur liberté de conscience, leur intérêt. Au lieu de courir la brousse, d'exciter de pauvres paysans à se faire tuer et ruiner, qu'ils travaillent avec moi à la prospérité de leur pays. A tous les points de vue, ils auront lieu d'être satisfaits de leur œuvre et d'eux-mêmes.

Bien cordialement dévoué.

Signé : Paul BERT.

P. Bert, au lendemain de cette profession de foi, éprouve le besoin de pousser plus avant encore les demandes qu'il adresse incessamment à Petrus Ky et lui envoie ce petit mot qui montre, à lui seul, le succès remporté par l'Annamite dans ses précédentes démarches.

Hanoi, le 30 juin 1886.

Je vous serais entièrement obligé de vous occuper tout particulièrement de l'éducation du jeune frère du Roi. Il faudrait absolument lui apprendre le français. Ah ! si vous pouviez décider le Roi à s'y mettre ! Si j'avais pu lui parler directement !

Paul BERT.

P. S. — Le Roi a accordé, par ordonnance spéciale, au Kinh-luoc du Tonkin une délégation générale de ses pouvoirs.

Il me semble qu'il serait bon de changer son titre et de le mettre en rapport avec cette nouvelle élévation.

J'ai lu dans votre excellente histoire d'Annam que plusieurs grands personnages — Le-van-Duyet notamment, — avaient porté un titre que vous traduisez par *vice-roi*. Quel est ce titre ? Est-il supérieur à celui de Kinh-luoc ? Je vous serais bien obligé de me répondre à ce sujet le plus tôt possible.

A cette sollicitation si urgente, P. Ky répondit le 7 juillet par une lettre dont l'importance n'échappera point ; on y trouvera l'exposé fort net de la question posée dans le post-scriptum de P. Bert et la solution que l'érudit cochinchinois tient pour la plus simple ; on y verra aussi comment de Saigon on savait répondre aux efforts faits pour aplanir les difficultés qui se dressaient devant les ouvriers de notre influence au Tonkin.

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 29 juin dernier précisant vos hautes idées sur la question de la religion et sur le sort du pays d'Annam, me prouve une fois de plus de quels talents variés et élevés vous êtes doué ; car vous êtes à la fois homme d'état, philosophe et savant.

J'ai traduit votre lettre adressée au Président du Ham-Lam qui sera applaudie et produira un effet merveilleux sur l'esprit des lettrés, j'en suis sûr. Elle sera ensuite transmise au Roi en son quartier général avec une copie de la mienne aussi, dont il pourra tirer grand parti pour un édit.

Le jeune frère du Roi est avec lui en campagne. Le Roi en recevant M. Pène et moi la veille de son départ, nous a dit que, s'il avait le temps, il se mettrait à apprendre le français. C'est déjà un bon signe et un désir légitime de pouvoir s'exprimer directement à son interlocuteur. Certainement

je me ferai un devoir de lui apprendre à lire et écrire en quoc-ngu et en français; il est jeune. J'emploierai ma méthode de Roberson et Ollendorf, fondue, modifiée et appliquée à l'esprit d'élèves indigènes.

Le titre de *vice-roi* que j'ai employé dans mon histoire est emprunté aux auteurs européens. Mais le vrai en annamite est celui de *envoyé délégué par ordre spécial, inspecteur* (contrôleur), *grand ministre*. C'est une mission extraordinaire avec pouvoirs illimités mais temporaires; tandis que Le-van-Duyet était nommé Gouverneur général des six provinces de la Basse-Cochinchine, avec un grade de Ta-quân, maréchal de gauche. Les auteurs européens voyant que son autorité s'étendait sur un pays vaste comme une principauté, l'ont qualifié de vice-roi.

Je crois que le titre de Kinh-luoc convient le mieux, sauf à lui donner dans la pratique toute l'étendue que l'on veut. Ce titre exprime une mission illimitée comme temps, tandis que Khâm-sai est une mission temporaire comme celui de Commissaire de la République sous la Convention. C'est celui que M. Hector a fait donner à Phan-liêm pour le Quang-nam.

M. Pène m'a communiqué l'opinion que les faux rapports vous ont formée sur Nam-ngoan et Ca-tuân. C'est moi qui les lui avaient présentés comme originaires de Choquan et comme commerçants honnêtes et loyaux; ils se montrent très dévoués et complaisants. Les racontars qu'on vous a faits sur eux, par jalousie pour leur position indépendante, sont de la même nature que ceux qui ont plané sur notre compte au sujet de prétendues démonstrations catholiques pendant la noce de nos enfants à Saigon. Il y a des choses si absurdes que fort heureusement le bout de l'oreille de leurs propagateurs intéressés perce tout de suite. On passe outre et ce n'est plus rien.

Enfin je me réjouis au fond de tout cela et votre réputation de physiologiste ne baissera nullement, pour vous être entouré d'un homme dangereux comme le plus violent poison (Pène-Siefert) et d'un traître (Truong-vinh-Ky);

vous n'aurez fait qu'appliquer l'adage : *contraria contrariis curantur* (1).

Je profite de cette occasion pour vous informer que, malgré votre recommandation au Gouverneur de Saigon, M. Villard, directeur de l'Intérieur par intérim, a provoqué le jour même de mon départ de Saigon (7 juin) une décision qui m'octroie un congé de trois mois sans solde. Je vous communique seulement cette niaiserie pour vous confirmer ce que je vous ai écrit déjà, à savoir que j'ai beaucoup de jaloux, bêtes, même méchants; qu'ils pouvaient et savaient me nuire. Mais votre illustre amitié me venge suffisamment de cette vengeance-là.

J'ai reçu des nouvelles de ma famille. Elle va bien; la femme de Truong-vinh-Viêt, mariée depuis un an, a accouché le 16 juin d'un garçon.

Ma famille se joint à moi pour vous réitérer nos vœux sincères pour les succès le plus complet de votre mission et vous prie de présenter mes respects et nos amitiés à Madame Bert et à toute votre famille.

Petrus TRUONG-VINH-KY.

Nous n'avons plus de lettre entre le 7 juillet et le 25 septembre 1886. Petrus Ky était retourné à Saigon, souffrant de cette bronchite persistante dont il ne parvenait pas à triompher, peut-être aussi assez peu confiant dans l'avenir d'une mission contre laquelle il sentait tant d'animosités coalisées. A cette date nous trouvons en effet un message de Paul Bert à Petrus Ky qui montre les difficultés auxquelles se heurtait dans sa tâche d'homme d'état, le savant français.

Hué, le 25 septembre 1886.

Mon cher Monsieur,

Je viens d'apprendre de la bouche du Roi lui-même que les frères Phan avaient déposé un projet de convention

(1) « Les contraires se guérissent par les contraires ».

entre les mains de Sa Majesté. L'idée générale de ce traité est une indépendance plus grande du Tonkin par rapport à l'autorité royale, en échange d'une plus grande action de celle-ci sur l'Annam des douze provinces, avec une séparation progressive de leurs intérêts.

Sauf les détails, qui sont à discuter, ces idées sont celles qui me paraissent devoir conduire notre politique dans le double intérêt de l'Annam et de la France. Notre influence grandissante sur les treize provinces du Tonkin doit être la juste récompense des grands sacrifices que nous avons faits ; il y a, d'autre part, intérêt à ce que l'autorité de Sa Majesté s'exerce avec plus de liberté dans les provinces de l'Annam.

Représentant autorisé de la politique de concordance des intérêts dans le sein du Comât, je vous prie d'appuyer de votre influence les idées générales comprise dans les propositions des Phan. Je considérerais comme une faute, une erreur et un échec de ma politique le rejet de ces propositions. Je compte donc que vous avertirez Sa Majesté et les ministres et leur montrerez les avantages d'un système qui, en ne leur faisant sacrifier qu'une apparence, leur donne en Annam une réalité. Une lettre ou une dépêche précédant votre retour peut éviter de graves ennuis à Sa Majesté.

Je vous rappelle pour le cas où vous l'auriez oublié, que vous devez envoyer une lettre de remerciements à M. de Freycinet pour la décoration que vous devez uniquement à lui et à moi et que vous avez attribuée par erreur à l'Amiral Aube qui, sans doute, n'en a jamais entendu parler.

J'ai écrit à M. le Gouverneur de la Cochinchine pour votre affaire personnelle, dans le sens que vous désirez, mais je ne puis rien faire pour l'ancien doï dont vous m'envoyez les pièces : j'ai reçu sur lui de déplorables renseignements.

Je vous rappelle la promesse que vous m'avez faite de faire cesser à Sa Majesté l'étude de l'anglais : j'y tiens expressément. J'ai reçu du Comât une très étrange lettre, demandant une somme de mille francs pour payer des messes au Quang-tri. Le Gouvernement annamite ne doit ni persécuter

ni salarier la religion catholique. On a déjà donné 5.000 francs aux chrétiens du Quang-tri dans des conditions sur lesquelles j'ai attiré l'attention du Roi. Je vous prie de veiller à ce que des idées aussi baroques que celle d'une indemnité aux âmes n'apparaissent plus dans les délibérations d'un corps dans lequel vous avez une si légitime influence.

Hoang-ke-Viem va commencer sa campagne dans le Quang-binh en remontant vers le Nord.

Votre bien dévoué,

PAUL BERT.

P. S. — Je pars ce soir pour Hanoi.

Petrus Ky résidait donc toujours à Saigon, mais la situation, qui ne s'éclaircissait pas dans le Nord, faisait concevoir quelques griefs de cette absence au Résident général. Combien injustes d'ailleurs ! Le Cochinchinois sentait assez quelle était l'importance de son rôle au Comât pour ne pas s'attarder dans les délices de Capoue ; une dépêche vint le joindre à Saigon, elle lui avait été adressée à Hué et était ainsi conçue :

Résident général à Résident supérieur à Hué (*pour Petrus Ky*).

Je vous prie instamment rejoindre immédiatement le Roi. Votre présence est indispensable non seulement à cause départ Hoang (1) mais pour entretenir le Roi dans état d'esprit nécessaire au succès grande entreprise. Fais appel pressant au dévouement patriotique population.

(1 « Après Nguyễn-huu-Do, l'ancien Tong-doc de Hanoi, le « personnage le plus en vue (*de l'entourage du Roi*) était le « P. Hoang, catholique indigène, poussé par les Missions, en « qualité d'interprète, dans les faveurs du Roi. Très fin, très « souple il a pris non sur l'esprit mais sur les habitudes de « Dong-Khanh un ascendant tout puissant. Sa situation très « enviée et toujours menacée, résiste à tous les assauts. D'un « esprit assez ordinaire, il ourdit de petites intrigues peu

C'est cependant encore de Saigon que Petrus Ky adressa une longue lettre à Paul Bert, une lettre qui mérite de passer à la postérité pour les enseignements qu'elle contient; rarement on a pu trouver chez un Annamite plus de prudence, plus de perspicacité, plus de largeur de vue aussi.

Saigon, le 5 Octobre 1886.

Monsieur le Ministre,

Aussitôt arrivé à Saigon, j'ai été malade pendant deux semaines. Je vais un peu mieux aujourd'hui. J'ai écrit, comme vous me l'avez dit, à M. de Freycinet pour le remercier au sujet de la décoration.

Je me mets à la besogne pour la convention et les différents projets pour la Cour. Je n'attends que la pacification pour entrer dans le rôle spécial qui me convient et fera l'affaire des deux pays. Le système dont vous m'avez parlé et que vous allez mettre bientôt en pratique à Thanh-hoa, Ngè-an, Ha-tinh est le seul et l'unique capable de vous donner des résultats satisfaisants.

Hâtez donc la formation de chasseurs et armez-les; vous n'avez rien à craindre, quoique les militaires en disent, car les fusils et les munitions fournis par vous, prêtés ou vendus seront sous la responsabilité directe du Roi et du Gouver-

« dangereuses et n'intéressant guère que lui. Mais il aimerait
« assez volontiers à jouer le Pouvoir occulte et il a recours
« pour faire croire à ses talents, à mille petites ruses trans-
« parentes et au besoin à la franchise. » CHAILLEY. *Paul Bert*
au Tonkin, p. 65.

Le Père Hoang fut « remplacé par le fameux Pène-Siefert,
« imposé au Roi par M. Paul Bert. Le P. Hoang fut renvoyé
« en disgrâce dans sa paroisse de Yen hoa (Ha-tinh) dont
« il est encore curé aujourd'hui. » Général X... : *L'Annam*
de 1885 à 1886, page 122, note 1.

nement annamite qui ne trouvent aujourd'hui le salut, après ce coup terrible du 5 juillet, qu'en la France.

L'Annam à qui vous allez donner son autonomie sera forcément sous la tutelle de sa Protectrice et avec la double situation de la France au Nord et au Sud, des procédés moraux seront plus surs et plus efficaces. Je connais tellement les sentiments réels des Annamites que j'ose vous affirmer que cette politique est la meilleure de toutes, car, d'un côté vous regagnez et vous conservez à la France l'estime et la confiance qu'elle a perdue ces dernières années et de l'autre vous trouvez des avantages non moins réels pour vos nationaux dans ce riche pays du Tonkin dont la sécurité dépend naturellement de la paix de l'Annam central et à la frontière septentrionale. Il est donc de tout intérêt de donner suite à votre promesse de fournir des armes nécessaires à la pacification et pour le maintien de la paix une fois acquise. Il faut laisser à ce Gouvernement de Hué le temps de se reconnaître, les moyens de présenter à sa façon les réformes et imitations indispensables; autrement une intervention quotidienne dans ses affaires le dérouté et le déconsidère.

Je crois qu'il est de mon devoir de vous donner par cette même occasion : 1^o l'opinion des Annamites rebelles que j'ai pu étudier pendant le trajet partout où le bateau relâchait; 2^o celle du public européen de Saïgon concernant votre mission et votre administration au Tonkin.

Les rebelles, comme je vous l'ai dit maintes fois, ont pour objet de leur patriotisme : 1^o la haine contre les Xtiens [*chrétiens*] qu'ils considèrent comme rangés du côté des Français, leur servant de guides et d'éclaireurs; la méfiance à l'égard des Français qu'ils considèrent comme trop changeants en général et présentent comme les maîtres du pays d'Annam les voyant partout dans les citadelles occupées par eux chassant les mandarins hors de leurs résidences ordinaires et dès lors sans autorité morale et se vengeant en attisant la rébellion subrepticement.

Ils ne sont pas plus dynastiques (*sic*) d'un souverain que d'un autre ; c'est le haut mandarinat qui est le vrai maître, sauf aux rares époques de fondateurs de dynasties, hommes au-dessus de la moyenne qui ont surgi pour réédifier l'avenir avec des débris du passé décadent et tombé. Ils sont indifférents pour le chef de l'état pourvu qu'il soit légitime aux yeux du haut mandarinat et à la tête d'un gouvernement régulier et bien constitué. Ils savent du reste que Ham-Nghi ne fut qu'imposé comme roi de carton par les deux régents, ministres puissants qui tenaient à conserver leur puissance, car Ham-Nghi n'a jamais été élevé pour régir l'état, ni adopté par Tu-Duc. Ses trois fils adoptifs sont en effet : 1^o *Duc-Duc* ; 2^o *Dong-Khanh*, roi actuel ; *Kien-Phuoc*, frère cadet de celui-ci. Ce dernier fut appelé par les régents au trône parce qu'il était encore mineur et qu'ainsi ils pouvaient régner en son nom jusqu'à sa majorité. Le premier majeur ayant voulu être quelque peu Roi fut détrôné par eux, de même que Hiep-Hoa et pour la même raison.

Les rebelles ne sont pas terribles ; ils ont de vieilles armes du gouvernement annamite et quelques armes nouvellement achetées aux contrebandiers chinois. La preuve en est qu'au Quang-tri et au Quang-binh ils n'ont pas coupé une seule fois le télégraphe. Ils sont très faciles à être réduits et ramenés à l'obéissance si on peut leur faire voir et sentir qu'à Hué le pouvoir est bien annamite. Voyez Hoang-ke-Viem lui-même : jamais il n'aurait bougé s'il n'avait appris que le roi Dong-Khanh commandait lui-même sa colonne en chef, à partir de Quang-tri grâce à l'énergie de M. Pène et au concours dévoué des aides de camp. Cela seul était la vraie et bonne politique, bien qu'elle ne fut pas du goût du parti militaire (1).

(1) Cf. P. B. DE LA BROUSSE : *Une des grandes énergies françaises* : Paul Bert. Hanoi, éditions de la Revue Indochinoise, 1925, page 98 et 99. — Ce livre est un tableau largement brossé de la vie du savant et du parlementaire, l'une des meilleures études qui aient paru sur le sujet.

Vous n'ignorez pas qu'à Saigon on persiste à rêver et l'on est présentement en effervescence au sujet de la constitution de l'empire indochinois, avec Saigon comme capitale et résidence du Gouverneur général. On donnerait une liste civile d'un million au Roi d'Annam ; le Tonkin serait en confédération avec l'Annam et le Cambodge et aurait un sous-gouverneur pour son compte.

On vous reproche d'avoir trop dépensé d'argent et d'avoir dans votre administration des fonctionnaires venant directement de France et ainsi inexpérimentés dans les affaires locales et puis beaucoup de ci-devant cochinchinois qui valent assez peu. On conclue alors à un favoritisme de votre part et que vous n'entendez rien à l'administration. Je voudrais bien voir à l'œuvre les censeurs !

Mais tout cela m'engage à travailler ferme à la convention dont vous voulez que le Gouvernement annamite fasse une ouverture officielle pour trancher nettement la situation et déterminer la politique ultérieure à suivre. Je vous rappelle donc votre projet de pacification avec les moyens d'action convenus pour arriver au résultat auquel nous tendons. Encore un bon coup de collier et votre mission aura bien réussi. Quant à moi vous pouvez toujours compter sur mon faible concours car mes sentiments de la première heure sont devenus un sincère dévouement pour vous.

P. TRUONG-VINH-KY.

Et la tâche de Petrus Ky se poursuit avec cette belle persévérance qui est sa qualité dominante. Il étudie la situation sous ses moindres faces ; il discute les termes qui lui sont proposés de sorte qu'on arrive à un *modus vivendi* aussi favorable pour l'un des partis que pour l'autre. Il n'hésite pas à contredire, à démontrer ce que certaines mesures pourraient avoir de fâcheux, d'arbitraire et de peu politique. Sa discussion est toujours étayée des raisons les plus claires, les plus convaincantes aussi. Le 4 novembre

1886 il adresse à Paul Bert ses observations sur la Convention dont le Résident général lui a envoyé une copie.

Monsieur le Résident général,

Je vais mieux ces jours-ci et je me suis mis à lire attentivement le projet de convention dont vous m'avez remis la copie. Je me permets de vous adresser mes observations sur certains articles qui se trouvent en contradiction avec les articles fondamentaux. (Art. II et IV).

1^o Art. V. — Cet article contredit l'article II car il s'agit là d'une intervention de la France au premier chef. Ne vaudrait-il pas mieux que ce fut le Roi qui fit aux yeux de ses sujets et de son mandarinat, cette ouverture officielle sur proposition du Résident général ? Cela est dans l'esprit de l'article IV du traité Patenôtre. C'est au fond la même chose mais sous une forme adoucie qui ménage l'amour propre annamite. Il devrait en être de même pour les Résidents et Vice-Résidents si on en installe dans chaque province en dehors des points douaniers ; le mandarinat y verra toujours un acheminement vers l'annexion, une sorte d'espionnage contre son administration. En résumé, ou bien il faut supprimer le mandarinat annamite si vous pouvez le remplacer, ou bien il faut s'accommoder avec lui, tel qu'il est, comme les siècles l'ont fait.

2^o A l'article IV, je trouve que vous avez oublié une chose essentielle, c'est la compensation pour la concession faite par le Gouvernement annamite à l'article III et promise par vous, je me rappelle, au Roi et au mandarinat en mai dernier. Comme les finances et les prévisions budgétaires ne permettent pas encore de la déterminer on devrait au moins ajouter à l'article IV « ce qui restera du budget des recettes du Protectorat du Tonkin sera versé annuellement aux mains de S. M. le Roi d'Annam comme base ou appoint de la liste civile ».

Il vaut mieux réunir l'article IV et l'article VII en un seul pour n'avoir en tout que neuf articles, le nombre neuf étant un nombre royal. Je vais transcrire ce projet en caractères chinois dans ce sens pour le présenter au Roi et à la Cour, Vous savez comme moi que le détachement des treize provinces du Tonkin fait saigner le cœur au Roi et aux Annamites, mais ils y sont forcés pour la conservation de l'Annam central dans l'état virtuel et indépendant dans les affaires intérieures et ils en font leur deuil avec plus ou moins de résignation.

Je ferai tout mon possible pour présenter ce projet et le faire accepter d'après votre désir ; je suis prêt à me fendre en quatre pour vous et pour le succès de votre haute mission. J'hésite d'autant moins à vous soumettre les observations ci-dessus qu'elles formèrent la base de nos premiers échanges de vue, à Saigon comme à Hué, et que, pour mon compte, je ne vois pas que la France puisse procéder différemment. Je vous prie de vouloir bien me croire toujours.

Votre très dévoué serviteur.

P. TRUONG-VINH-KY.

Cette lettre est la dernière que Petrus Ky devait écrire à Paul Bert vivant. Le savant qui avait assumé la tâche de pacifier le Tonkin et de préciser nos rapports avec la Cour d'Annam, devait mourir le 11 novembre 1886, épuisé par un travail surhumain, écrasé par une mission trop lourde pour ses forces physiques et par les attaques sournoises d'une dysenterie que rien ne put juguler.

La nouvelle vint trouver Petrus Ky à Saigon où il était encore dans la convalescence du malaise qu'il avait contracté à Hué ; elle le stupéfia, elle l'accabla. Tant était grande la sympathie qui avait uni les deux hommes qu'il ne songea pas un instant aux conséquences que comportait pour lui la disparition de celui qui s'était constitué son protecteur. Il écrivit

au Président du Conseil une lettre dans laquelle il dit sa profonde douleur et il ajoute :

« Tout d'abord, j'ai considéré comme close la mission dont M. Bert m'avait chargé à Hué sur l'indication de notre ami commun M. Pène-Siefert. Mais celui-ci, se trouvant encore ici par hasard, m'a conseillé dans l'intérêt des pays de rentrer au Comât au moins jusqu'à ce que vous ayez décidé vous-même de ce que je dois faire, car, après la décoration dont vous m'avez honoré naguère, m'a dit mon ami, je ne puis qu'être à vos ordres à Hué où en tous cas j'aurais dû revenir prendre mes affaires et ramener mon fils...

« Ci-joint mes deux dernières lettres à M. Paul Bert qui seront arrivées à Hanoi après sa mort; peut-être vous offriront-elles quelque intérêt au point de vue du Protectorat de l'Annam et du Tonkin ».

Petrus Ky dut adresser une lettre analogue au Gouvernement de la Cochinchine, le 23 novembre de la même année. Rien ne permettra mieux de juger la désinvolture avec laquelle certains fonctionnaires poursuivirent en lui le collaborateur le plus immédiat et le plus dévoué du parlementaire en mission que la lettre qui vint le 11 décembre l'informer que sa tâche à Hué était terminée :

Hanoi, le 11 décembre 1886.

Monsieur Petrus Trương-vĩnh-Ký,

En réponse à votre lettre du 23 novembre dernier, je m'empresse de vous informer, que je donne à M. le Résident Supérieur à Hué les instructions nécessaires pour que la situation des nommés Cuong, Thé et Phai soit réglée suivant le désir que vous exprimez et pour que ces jeunes gens soient renvoyés à Saigon.

Ainsi que vous me le déclarez vous-même, votre mission temporaire à Hué se trouve terminée par suite de la mort de M. le Résident général Paul Bert. J'avais prié par dépêche M. le Gouverneur de la Cochinchine de vous en informer.

Il est préférable en effet que vous ne retourniez pas à Hué, car dans l'intérêt du pays il est nécessaire que la France soit représentée dans cette capitale par un seul agent officiel et qu'aucune autre personnalité importante ne puisse à côté de cet agent, jouir d'une influence qui, à un moment donné, pourrait se trouver en contradiction avec la sienne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

P. VIAL.

Paulin Vial était alors Résident général par intérim à Hanoi ; Paulin Vial, le directeur de l'Intérieur de l'amiral de La Grandière, l'organisateur de la Cochinchine, le créateur de Saigon. Rarement choix meilleur pouvait être fait, rarement qualités plus éminentes pouvaient être mises à la tête d'un pays nouvellement acquis. Mais P. Vial était aussi arrêté dans ses jugements, aussi fixé dans ses opinions qu'il était possible de l'être et pour lui Truong-vinh-Ky personnifiait un élément douteux dans la classe annamite ; ce jugement qu'il avait porté vers 1865 (1), au temps où il connaissait encore si peu notre cochinchinois, était resté pour lui le seul jugement convenable à porter. Sur quoi avait-il fondé ce sentiment ? quelles raisons motivèrent cette animosité que nous verrons persister et qui ne fut pas sans laisser des traces dans tout le système administratif de l'époque ? je l'ignore. Peut-être Petrus Ky subissait-il en cela le contre-coup de son éducation religieuse qui ne semblait guère être conforme aux

(1) Voir *supra*, p. 20, note 1.

idées de Paulin Vial ; il est très difficile de déterminer avec précision. Faut-il pas voir là, au contraire, une espèce de méfiance, parfaitement injustifiée d'ailleurs, à l'égard de celui qu'on tenait pour peu patriote et trop aisément rallié à la cause étrangère ? La discrimination est subtile, mais le fait reste, ce fait dont Petrus Ky eut à souffrir toute sa vie et qui l'accompagnera jusqu'à la mort. Paulin Vial avait dû se plier aux ordres de l'amiral de La Grandière quand ce dernier l'avait fait appeler successivement Petrus Ky aux fonctions éminentes qu'il désirait lui confier ; mais l'arrière-pensée du directeur était restée contraire à l'interprète et rien n'avait pu défaire l'officier de cette opinion ; tant des esprits éclairés peuvent s'abuser dans leurs raisonnements ! Si M. Chailley a pu dire que Petrus Ky était « extraordinairement discuté » c'est à l'opinion de Paulin Vial qu'il se référerait sans aucun doute.

Notre personnage ne s'y trompait pas du reste et nous avons de lui une réponse savoureuse à la lettre du Résident général *p. i.* ; la voici :

Saigon, le 8 décembre 1886.

Monsieur le Directeur,

J'ai été très heureux de la communication que vous m'avez faite car je ne tiens pas beaucoup à cette mission délicate qu'on m'a donnée. Je me suis arraché avec beaucoup de peine de la Cochinchine ; si je l'ai fait c'était uniquement à cause de l'amitié de M. Paul Bert. La politique que j'ai suivie à mon poste difficile à Hué n'était autre que la politique de M. Paul Bert ; c'était dicté, j'en ai toutes les instructions possibles. Je ne m'étonne pas qu'on la blâme puisque l'œuvre de ce grand homme est blâmée après sa mort. C'est

d'autant moins étonnant pour moi que je connais les tiraillements entre les personnes de son entourage et le mécontentement des autorités civiles et militaires en sous-ordre (1).

Enfin, *quid tibi prodest, Statie, cum urbem loetam fecisti esuris? Mutaris nomine, heu! Fabula de te narratur*. C'est une réaction toute naturelle : c'est le coup de pied de l'âne.

Craignant de vous déranger dans vos nombreuses occupations du bureau je n'ai pas osé l'autre jour vous demander le texte de la dépêche me concernant. Je vous serais toutefois très reconnaissant de vouloir bien me donner une copie du contenu de la dépêche et me faire savoir si elle vient du Résident général par intérim de Hanoi ou bien du Résident général titulaire. Vous m'obligerez ainsi.

Votre très dévoué serviteur,

P. TRUONG-VINH-KY.

Disparu le protecteur, les taquineries vont pouvoir aller leur train, taquineries administratives s'entend,

(1) Il est assez typique remarquer que Petrus Ky s'adressant à P. Vial, n'hésite pas à signaler les divergences d'opinions qui séparait Vial de Paul Bert ; notamment on en pourrait citer l'exemple suivant. Petrus Ky considérait comme nous l'avons vu, qu'on pouvait armer sans danger les Annamites soumis au gouvernement de Hué, Paul Vial dit en effet dans une brochure qu'il consacrait au Tonkin : « Nous pensons que l'on a commis une faute en cherchant à remplacer les milices par des corps de troupes indigènes complètement organisées à l'Européenne... A un moment donné ; s'ils venaient à se tourner contre nous, ils seraient les auxiliaires redoutables des rebelles ». Je pose cette simple divergence pour montrer que c'était surtout dans le domaine des idées que ces deux personnages ne parvenaient point à s'entendre.

A noter d'ailleurs que P. Vial avait été résident supérieur au Tonkin du 8 avril au 11 novembre 1886 et que c'est à lui que faisait allusion P. Bert quand il soulignait l'inutilité et parfois même l'embarras qui pouvait causer à un Résident général un résident supérieur en fonctions dans la même ville.

car toute autre eut laissé Petrus Ky indifférent. Sa situation qui n'avait pu être définitivement réglée par Paul Bert restait à rétablir dans le cadre où il avait été pris pour être détaché à la mission de Hué. Je n'ai ni le temps ni les moyens de donner à la correspondance qui se trouve dans les archives la publicité qu'elle justifierait et je le regrette parce qu'il y a dans ces pages bien des choses qui mériteraient d'être connues. Les sentiments francophiles de Petrus Ky, dont doutait Vial, dont doutent encore bien des gens qui ne connaissent les événements que superficiellement, se trouvent exposés avec une franchise dénuée d'artifices dans une lettre qu'il envoya à M. Chavannes, député. Elle accompagnait quelques souvenirs de l'Annam à destination de cet ami lointain :

« La décoration de la Légion d'Honneur a tardé à m'arriver, mais enfin, le 2 août dernier, j'ai été déclaré chevalier. J'en suis heureux, surtout pour les idées que je représente ici. Le droit de cité leur est enfin reconnu. Combien d'années elles ont été méprisées, puis suspectes, tantôt parce qu'incomprises, plus souvent parce que trop comprises et alors vivement appréhendées. Je compte continuer et mes travaux et mes services à la bonne intelligence des deux pays, — les deux uniques soucis de mon existence. J'espère aller à Paris cette année, si l'on permet au roi d'Annam de s'embarquer avec Pène-Siefert pour argonaute. Ce sera très utile que cette visite. Ce jeune Roi sera pleinement conquis par la France que je lui fais connaître et aimer en lui apprenant même le français. Il faut profiter de ses excellentes et sincères dispositions ; ni hommes ni Dieux ne pouvaient faire meilleur choix ».

Petrus Ky venait en effet d'être décoré par le gouvernement de M. de Freycinet sur la proposition de

P. Bert. Honneur qui lui fut sensible entre tous, récompense de vingt-cinq années de bons et loyaux services, récompense insigne donnée au savant et au collaborateur des constructeurs de la Cochinchine française. Mais cette distinction ne devait pas porter à la réflexion ces fonctionnaires diligents qui, pour satisfaire leur jalousie ou leurs préjugés, cherchaient à nuire à celui dont le rôle avait été jugé trop important à leurs yeux. On fit des difficultés pour le rétablir dans sa solde ancienne ; un an après on trouvera le moyen de la réduire en lui appliquant un change désastreux pour ses affaires. Petrus Ky ne donne, en aucune des réclamations qu'il adressa alors, l'impression de réclamer plus que son droit ; mais il veut obtenir tout ce qu'il sait que lui accorde ce droit.

« J'ai l'honneur, écrit-il, de vous rappeler la demande verbale que je vous avais faite au sujet de ma solde de professeur de langues orientales (9.000 francs) qui, jusqu'à ce jour, avait été considérée comme solde européenne et qui se trouve aujourd'hui convertie en piastres à 5 fr. Cette mesure me fait perdre 2.000 fr. sur mon traitement réel.

« Ancien serviteur du Gouvernement, j'avais le droit d'attendre une augmentation et non une diminution de mon traitement. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'aux yeux de mes compatriotes je suis frappé aussi moralement ».

Jamais la dignité ne fait défaut dans ces lettres que j'ai sous les yeux, mais jamais non plus Petrus Ky ne laisse passer ce qu'il considère comme une injustice, ou simplement un déni de justice, ou purement une taquinerie. D'ailleurs il y a lieu de remarquer que si P. Vial semblait assez peu bienveillant à son égard, le successeur paraissait être animé

des meilleures intentions. Le 15 janvier 1887, le remplaçant de Paul Bert devant passer à Saigon, le Directeur de l'Intérieur, M. Noël Pardon, adresse à Petrus Ky la lettre suivante qui montre bien que l'on continuait en très hauts lieux à apprécier sa collaboration. Voici ce que disait cette lettre :

Monsieur,

A l'occasion du prochain passage à Saigon de M. le Résident général en Annam et au Tonkin, je crois utile de pouvoir lui soumettre, s'il le désire et à titre de renseignement, les appréciations de toute nature que les fonctionnaires de Cochinchine, précédemment détachés à un titre quelconque au service du Protectorat, ont été à même de porter sur l'ensemble ou les détails de l'Administration.

Ces appréciations mériteraient à mon avis d'autant plus d'attention qu'elles seront données avec un entier désintéressement et en toute sincérité par des hommes qui ont, avec une longue expérience des populations, de l'Administration et de la politique de l'Indochine, pris une part active et personnelle au développement de notre domination.

C'est dans cet ordre d'idée que je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible, dans un rapport circonstancié, tous les renseignements que la situation que vous avez occupée vous a permis de recueillir sur le fonctionnement de l'administration dont vous faisiez partie, en même temps que vos vues personnelles sur les réformes qui ont été ou devraient être, à votre avis, introduites dans ces services.

Vous y joindrez, si vous le jugez convenable, les considérations générales que vous inspireraient votre connaissance du pays, de la race annamite et des procédés administratifs adoptés en Cochinchine.

Je suis bien loin d'ailleurs de vouloir vous tracer un programme précis des questions que vous aurez à traiter dans

ce rapport qui devra comprendre au contraire, dans le sens le plus étendu, toutes les indications que vous croirez utiles à M. le Résident général.

Je n'ai pas besoin de vous engager à vous prononcer avec une entière indépendance, mais les critiques que vous pourriez être amené à faire gagneraient certainement en valeur à ne viser que des faits matériels et précis.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

NOËL PARDON.

Petrus Ky se hâte de répondre. Il le fait avec cette franchise que nous connaissons déjà, mais non sans éviter de parler d'une administration qu'il a pu apprécier et sur le compte de laquelle il aurait beaucoup à dire. Qu'on n'aille pas s'imaginer que Petrus Ky ait été du modèle de ces gens qui, de nos jours encore, savent bien voir les imperfections mais sont aveugles quand il faut rendre hommage aux bienfaits d'une administration vigilante. On peut dire qu'il souffrait des erreurs commises par nous, — et comment n'en aurions-nous pas commis? — autant que de celles que commirent ses propres compatriotes; il souffrait de nos faiblesses avec la même foi qu'il put souffrir des faiblesses des Rois d'Annam. Il était devenu aussi français qu'il était annamite et cochinchinois; il unissait les deux patries dans un même amour.

La réponse qu'il fit mérite un examen attentif car elle représente un programme soigneusement établi, étudié jusque dans ses moindres détails; au reste je laisse la parole à l'auteur qui nous fixera lui-même le mieux du monde.

Saigon, le 19 Janvier 1887.

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu votre lettre du 15 courant et je m'empresse d'y répondre. Sans entrer dans des considérations relatives au fonctionnement de l'Administration du Protectorat (ce qui nécessiterait une étude trop longue), je me ne bornerai à vous retracer en quelques mots la marche de la politique que nous avons suivie, M. Paul Bert et moi, et vous indiquer par là même ce que je crois être la politique à suivre encore.

Amener d'abord, et par la conciliation, une entente entre les deux pays, calmer l'effervescence des partis, apaiser la haine des patriotes influents, tel a été, comme vous le savez, l'objectif principal de M. Paul Bert dans sa mission au Tonkin et en Annam. M. Paul Bert a bien voulu me donner ma part de tâche et pour cela m'a imposé adroitement au Conseil secret du Roi. J'ai pu, là, non sans beaucoup de difficultés et d'efforts, poursuivre le but désiré en attendant le couronnement espéré de l'œuvre : une convention nouvelle et définitive entre les deux pays.

Les moyens proposés pour arriver au but désiré étaient les suivants :

- 1^o Supprimer la Convention additionnelle de M. le Général de Courcy ;
- 2^o Convention basée sur le traité Patenôtre (1884) ;
- 3^o Introduction d'une clause additionnelle donnant à la France le droit de contrôler et de diriger l'Administration du Tonkin sans l'intervention du Gouverneur annamite.

Je m'explique : le traité Patenôtre (articles 3, 4 et 5) laisse leur autonomie aux douze provinces de l'Annam comprises entre Binh-thuan et Ninh-binh. Le Roi et la Cour les administrent directement et sans l'intervention de la France ; et la nouvelle Convention ajoutait que la France a le Protectorat effectif des treize provinces du Tonkin et les administre sans l'intervention du Gouvernement annamite.

Mais en ce qui touche ce Protectorat effectif du Tonkin, comme le pays est vaste, on ne peut songer à une administration directe, qui est pour le moment impossible et qui donnerait lieu, à coup sur, à des mécontentements, peut-être même à des insurrections qu'on ne serait pas en mesure d'apaiser avec les ressources actuelles en hommes et en armes.

Il serait préférable, à tous les points de vue, d'exercer d'une manière indirecte l'administration de ce pays à l'aide de résidents placés dans chacune des provinces, contrôlant et dirigeant les actes des hauts fonctionnaires indigènes. Ce procédé, je crois, choquerait moins l'amour-propre national.

Revenons au traité Patenôtre. L'article 15 dit que la pacification de l'Annam et du Tonkin doit incomber au Protectorat et une clause de notre projet de convention porte que le Gouvernement annamite ne pourra faire d'achat d'armes que par l'intermédiaire de la France. Actuellement donc, et puisque la pacification s'impose avant tout, il faudra ou donner à l'Annam les moyens de se protéger, ou pacifier le pays sans intervention de ce dernier. De toutes façons il faut d'abord obtenir la pacification absolue de tout le pays, remettre ensuite à l'autorité annamite les douze provinces de l'Annam central et enfin mettre en pratique ce système d'administration indirecte par le contrôle des treize provinces du Tonkin.

Telles ont été et sont encore mes vues sur la marche à suivre au Tonkin et en Annam; quant à moi, introduit dans le Comât du Roi, mon rôle consistait à assurer ce dernier et la Cour des bonnes intentions du Gouvernement français à leur égard ainsi qu'à diriger leur politique d'après celle de la France. Quant aux affaires administratives du Protectorat, j'y étais complètement étranger, aussi m'abstiendrai-je d'en parler ici.

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur, les raisons qui me poussent à abréger et vous présenter d'une façon sommaire une étude qui mérite à coup sur, de plus amples développements. Mais je suis à l'entière disposition de M. le

Résident général pour lui fournir de vive-voix tous les renseignements qu'il lui plaira de me demander sur les vues du Gouvernement annamite, la situation actuelle des esprits et les vœux de la population.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon profond respect.

P. TRUONG-VINH-KY.

C'est sur ces mots que se termine la vie politique de Petrus Ky. On se plaira à reconnaître la haute dignité de tout cet ensemble de correspondance que je viens de détailler ici, le ton de noblesse qui se dégage de toutes ces tractations pour lesquelles il avait reçu une préparation somme toute assez rudimentaire. A partir de cette date nous allons le retrouver dans son élément, consacré à des études de vulgarisation ou de science pure, à des spéculations historiques ou philosophiques et à des traductions dont le moins qu'il faille dire, est qu'elles ont servi de la meilleure manière aux relations entre les Français et les Cochinchinois ?

Remerciant le Ministre de l'Instruction publique, M. Spuller, de sa promotion dans l'ordre de l'Instruction publique, il lui disait :

« Je suis d'autant plus heureux de cette nouvelle distinction qu'elle m'offre l'occasion de témoigner au gouvernement que vous représentez mon profond dévouement à la France et ma ferme conviction dans son génie civilisateur. » (6 août 1887).

Dans une autre lettre qu'il écrivait à Stanislas Meunier il précise encore, et d'une façon plus nette, quel a été le souci constant de sa vie de savant :

« Je ne pouvais, dit-il, que servir d'intermédiaire entre les deux peuples qui venaient de se rencontrer en Cochin-

chine. Je ne pouvais que permettre à ces deux peuples de se comprendre et de s'aimer ; aussi ai-je continuellement traduit de l'annamite en français et du français en annamite, persuadé que derrière la langue, derrière les mots, passeraient un jour les idées et bientôt, pour nous, l'initiation à votre belle civilisation. Ces volumes que je me permets de vous envoyer sont le résultat de ce labeur et j'espère que vous leur réserverez bon accueil en songeant à la pensée qui m'a inspiré lorsque je les ai écrits ».

Une chose a frappé tous ceux qui ont connu Petrus Ky et qui ont apprécié ses qualités réelles de savant et d'homme politique : c'est que jamais ce grand ami de notre pays n'ait songé à profiter des services qu'il avait rendus pour demander sa naturalisation. Disons plutôt qu'il n'a jamais voulu céder aux sollicitations pressantes dont il avait été l'objet de la part de ses amis et de ses chefs. Les raisons ? Il les a énumérées sans ambages dans une lettre à Pène-Siefert du 15 septembre 1888 :

« On m'écrit depuis trois courriers de suite en m'engageant à me faire naturaliser (des amis qui s'intéressent à mon sort). Je m'y refuse carrément : 1^o Je ne change pas d'opinion : 2^o en le faisant j'agis contre les principes que j'ai émis dans ma note sur l'inopportunité de la mesure, demandée par le député de la Cochinchine ; 3^o je serais taxé de pusillanimité : on dirait que je finis par le faire dans la crainte des dangers et en vue de me tirer d'un mauvais pas ; 4^o je ne serais plus jamais utile à la France, que je sers et à laquelle j'appartiens, car, étant naturalisé, je perdrais tout mon prestige, toute mon influence, n'ayant plus désormais la confiance du Roi, de la Cour et du peuple annamite. »



CHAPITRE VI

LES DERNIÈRES ANNÉES

A partir de 1890, Petrus Ky vit dans une retraite presque absolue, travaillant à ses études de vulgarisation, approfondissant des sujets qui sont restés pour la plupart en manuscrits, procédant à des rééditions et se trouvant trop souvent à la recherche des moyens matériels qui lui permettent de publier de nouvelles œuvres. Sa santé, qui n'avait jamais été très brillante, allait en s'affaiblissant; aux fatigues physiques s'ajoutaient les contrariétés d'ordre moral. Le Collège des Interprètes réorganisé en 1885 avait été fermé en 1888 et le professeur s'était trouvé sur le point d'être licencié; grâce à l'intervention de ses amis de France, avec les-

quels il entretenait toujours une correspondance suivie, il put obtenir une situation sensiblement analogue à celle qu'il avait remplie depuis 1864 ! il fut nommé professeur de caractères chinois et de langue cambodgienne au traitement de 1.800 piastres par an qu'il toucha jusqu'à la fin de sa vie.

Cette maigre solde faillit d'ailleurs lui être encore retirée, sur l'intervention malveillante d'un Inspecteur qui tenta de faire établir une incompatibilité entre ses fonctions publiques et une caution qu'il avait donnée à un sien ami (1). Cela non plus ne servit point d'argument contre lui, mais la défense qu'il avait dû fournir et cet état d'esprit des indigènes qui leur fait appréhender toujours les rigueurs, — auxquelles ils ne comprennent rien, — d'une administration étrangère, contribuaient à sa lassitude morale ; il avait eu toute sa vie à lutter contre les tracasseries de fonctionnaires subalternes qui ne savaient pas qu'on put être à la fois annamite et sincèrement dévoué aux intérêts de la France ; il avait eu à se défendre contre l'animosité d'Annamites qui l'accusaient de « trahir » son propre pays.

Il avait eu aussi à lutter contre les difficultés matérielles et la collaboration de sa femme, qui fut pour lui, en plus d'une tendre compagne, un auxiliaire précieux, intelligent et dévoué, n'avait pas été superflue pour lui permettre de donner à ses enfants une éducation telle qu'il la souhaitait ; mais toutes ces luttes de détail accablaient un homme déjà exténué par des travaux écrasants.

En 1888, rompant avec ce silence politique qu'il s'était imposé depuis près d'un an, il avait adressé

(1) Il existe dans les A. F. toute une correspondance à ce sujet dans laquelle la bonne foi de P. K. éclate, autant au moins que sa bienveillance,

au Lieutenant-Gouverneur une lettre relative à une question dont il entrevoyait déjà l'importance; cette lettre vaut d'être connue parce qu'elle montre Petrus Ky sous son vrai jour, sous le jour du défenseur des droits de la France héritière des bénéfices de l'Annam :

Saigon, le 12 mai 1888.

A M. NAVELLE, *Secrétaire général, Lieutenant-Gouverneur p. i.*

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de solliciter votre attention sur une question des plus importantes en ce moment. Il s'agit des droits de l'Annam sur la vallée du Mékong (rive gauche). Ces droits sont actuellement ceux de la France qui, d'après le traité de 1884, représente les affaires étrangères de l'Annam.

Le Gouvernement Siamois a profité du moment où l'Annam, occupé dans son pays du côté de l'Est, négligeait la partie occidentale, pour commencer ses empiètements sur la rive gauche du Mékong.

Il serait à mon avis impolitique de nommer à présent une commission de délimitation : il n'y a aucune délimitation à faire. La France n'a qu'à pousser le Roi et la Cour de Hué à envoyer réclamer les tributs triennaux à leurs tributaires : Luang-Prabang, Vieng-chan, Thuy-xa, etc., et à réoccuper leurs anciennes garnisons purement et simplement. On fournirait des armes aux Annamites qui n'auraient aucune peine à expulser les intrus.

Dans le cas probable où le Siam demanderait des explications ou présenterait des observations, on pourrait leur accorder, tout en occupant le pays, des conférences où il ne serait pas difficile de leur prouver diplomatiquement que l'Annam a eu et n'a jamais renoncé à ces droits sur la rive gauche du Mékong.

Il ne s'agit que d'avoir toutes prêtes les preuves précises sur lesquelles la France baserait ses arguments et la protection qu'elle doit à l'Annam.

Telles sont, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, les convictions que me donnent ma vieille expérience de ces pays et mon dévouement à la cause française. J'ai cru devoir vous les soumettre, quoiqu'appartenant à l'ordre politique, parce que je suis intimement persuadé qu'en le faisant je sers également mon pays natal et la grande patrie d'occident.

P. TRUONG-VINH-KY.

A partir de cette mise au point nous n'avons plus d'indications précises sur le détail de la vie de P. Ky, vie qui semble avoir été sans histoire. On sait, par une lettre qu'il adressait à M. le Dr Chavannes, député, le 9 juin 1888, qu'il avait été envoyé à Bangkok au mois d'avril, qu'il avait repris à son retour ses leçons de chinois et de cambodgien et qu'il ne voulait plus entendre parler à aucun prix de politique (1). Mais à cela se borne ce que nous pouvons savoir. Et nous arrivons dans ce clair obscur jusqu'au dernier jour de sa vie.

Le premier septembre 1898, ruiné par une vie laborieuse, par les difficultés de tous genres qui n'avaient cessé de se dresser sur son chemin, Petrus Ky s'éteignit à soixante-deux ans dans sa solitude de

(1) « Hujus anni, in aprilis mense, missus fui in Bangkok unde reversus hic et nunc linguam ac litteraturam sinicam cambodicamque Europeas doceo. Haec est mea in praesenti occupatio unica. De rebus politicis administrativisque nullam curam amplius adhibeo ; illis enim os ac aures meas interdico. » Lettre à M. le Docteur Chavannes député, in Correspondance de P. J.-B. Truong-vinh-Ky, ms. des Archives de la famille). Je laisse à P. Ky la responsabilité du latin qu'il emploie.

Choquan, entouré de l'amour des siens, du respect de ses compatriotes et de l'admiration des Français qui avaient pu et le connaître l'approcher. Il succombait à une maladie longue et pénible dont nous avons vu qu'il portait déjà le germe, en 1888, à Hué. Dès qu'il fut mort les témoignages les plus éloquents, les hommages les plus flatteurs affluèrent à sa demeure : de Cochinchine, du Cambodge, de Chine et du Tonkin, du Siam, des Indes Néerlandaises et de Birmanie, d'Europe même, celle qui avait été la compagne dévouée du grand travailleur reçut l'expression innombrable de condoléances émues. La presse saigonnaise trouva, pour louer cet homme qui avait eu de vrais talents si multiples, des parolés dont la famille put être justement fière :

« L'homme qui vient de disparaître, disait le Courrier de Saigon du 3 Septembre 1898, n'était plus de cette époque. Il appartenait par son caractère, sa science et sa philosophie, à cette pléiade d'orientaux raffinés et intelligents qui acceptent dès l'abord et sans discussion l'autorité de notre puissance. Il avait trop de finesse, il connaissait trop le monde pour douter un instant de notre supériorité. »

* * *

En ce qui nous concerne, nous autres Français installés dans ce pays qui nous est devenu cher à plus d'un titre, la vie de Petrus Ky doit nous être un enseignement et un exemple. Un enseignement, car nous avons pu voir ce Cochinchinois, issu de la plus pure race du pays, égaler dans les sciences les plus absconses et les plus variées ceux de nos savants européens que nous tenons généralement pour les mieux qualifiés; nous avons vu Petrus Ky

faire preuve d'une érudition et d'un talent, d'une sagacité dans le jugement, d'une logique dans le raisonnement qui ne sont pas à l'ordinaire vertus des spéculateurs asiatiques. Nous avons trouvé en lui cette franchise un peu rude qui devait lui faire tant d'ennemis et si hauts placés, cette honnêteté dans la contradiction, cette noblesse et cette dignité de caractère qu'on admet trop généralement comme incompatibles avec les caractères extrême-orientaux. Homme politique et diplomate, nous l'avons suivi dans le détour de ses missions et ce fut pour admirer avec quel feu il prenait notre parti.

Effet de son éducation qui fut presque exclusivement française ; conséquence de son passage à l'école des missionnaires qui ne se contentaient pas d'apprendre les rudiments mais d'ouvrir l'esprit et le raisonnement. Petrus Ky lisait et parlait quinze langues vivantes ou mortes de l'occident ; il en écrivait onze, presque toutes de l'extrême Asie ; nous avons admiré de quelle façon il écrivait le français mais nous aurions pu également apprécier son talent de rédacteur en chinois, en siamois, en cambodgien, en latin, en espagnol et en italien, si des difficultés matérielles tenant à des questions de *caractères* ne nous en avaient tenus éloignés. Homme de famille, Petrus Ky fut un père attentif, constamment penché sur ses enfants, tout occupé de leur éducation et dans l'appréhension perpétuelle des embûches que leur réservait l'existence. Tendrement secondé par cette épouse qui s'était chargée elle-même d'un petit commerce de fonderie pour subvenir aux besoins d'une si grande famille, qui suivait avec une vigilance de tous les instants les travaux érudits du maître, il eut pu, dans la retraite, se livrer à ces travaux qui constituaient la meilleure partie de sa vie ; mais le destin n'en avait point décidé ainsi. Il fut,

selon son propre mot, l'« intermédiaire constant entre les deux pays et les deux races », et ce rôle d'intermédiaire le poussa sans cesse sur des chemins qu'il n'aimait point à fréquenter. C'est par devoir que Petrus Ky sut se dévouer à notre cause, par devoir qu'il fut, tant au Tonkin qu'en Annam, au Siam et au Cambodge, alors qu'il eut été si bien dans sa petite maison de Choquan, sur le bord du rạch, dans l'ombre de ses grands arbres, à disserter sur ces sujets dans lesquels il mettait toute sa complaisance. Un exemple certes ; celui de l'abnégation du renoncement, du dévouement constant, sans souci des réactions plus ou moins nobles et dignes de l'opinion publique, sans préoccupation du « qu'en-dira-t-on ».



Il ne nous reste qu'à souhaiter, qu'autour de cette statue symbolisant d'une manière si parfaite et si heureuse l'œuvre de collaboration annamite et française s'unissent pour un travail fécond et la réalisation d'une paix bienfaisante les hommes des générations de l'avenir. Aucun exemple ne pouvait mieux évoquer les avantages de la discipline, de l'énergie, et de la conscience pure que celui de cette vie toute de probité, de labeur, de conviction et de franchise. La lecture des pièces que M. Tong a bien voulu mettre à ma disposition permet d'admirer le plus bel acte de foi qui ait jamais été dressé par un Asiatique.

Au-dessus de la légende planent les faits et le plus remarquable d'entre eux dans l'existence de Petrus Ky est l'ineffable conscience et la remarquable abnégation avec lesquelles il a accompli ce qu'il jugeait devoir servir à la fois à son pays et à la France.

BIBLIOGRAPHIE

des œuvres de Petrus Ky ⁽¹⁾

TRƯƠNG-VĨNH-KÝ (P.) — Notice sur le royaume de Khmer ou de Kambodje. — *Bulletin de la Société de Géographie*, 1863, Juillet-Décembre, p. 326-332.

— TRƯƠNG-VĨNH-KÝ (Petrus). — Oraison funèbre cochinoise prononcée par le général Nguyễn-Phuoc dans un repas anniversaire fait en l'honneur des soldats tués dans une expédition qu'il dirigeait en personne (sous l'empereur Gia-Long). — *Revue Orientale et américaine* X, 1865, page 256.

— CHUYỆN ĐỜI XƯA LỰA NHƠN LẤY NHỮNG CHUYỆN HAY VÀ CÓ ÍCH. In ra lần đầu hết. — Saïgon, Bản in nhà nước, 1866, in-8°, pages 74-4.

— *Abrégé de grammaire annamite*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký — Saïgon, imprimerie impériale, 1867, in-8, pp. 131.

Sans caractères chinois.

— *Cours pratique de langue annamite*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, Directeur et professeur du Collège des Interprètes. — Saïgon, imprimerie impériale, 1868, in-4°, 69 pages.

— MẸO LUẬT DẠY HỌC TIẾNG PHA-LANG-SA. — Tóm lại vẫn vẫn đề dạy học trò mới nhập trường. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký — In ra lần thứ hai. — Saïgon, Bản in nhà nước, 1869, in-8°, pp. 55.

Grammaire française en annamite.

— MẸO LUẬT DẠY HỌC TIẾNG PHA-LANG-SA. — Tóm lại vẫn vẫn đề dạy học trò mới nhập trường có hội đồng các quan coi lại, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Paris, Challamel aîné, 1872, in-8°, pp. 56.

Sans caractères chinois. Grammaire française en annamite.

(1) Ne se trouvent portés dans cette *Bibliographie* que les ouvrages qui ont effectivement paru. Les manuscrits inédits qui sont en possession de la famille n'ont pas été mentionnés.

— CHUYỀN ĐỜI XƯA LỰA. NHƠN LẤY NHỮNG CHUYỆN HAY VÀ CÓ ÍCH. — In lần thứ hai. — Saigon, Bản in nhà nước, 1873, in-8°, 66 pages.

Contes annamites.

— *Cours pratique de langue annamite*, par M. Petrus Ky. — Saigon, Collège des Stagiaires, 1874, in-f°, autographié.

— KIM-VÂN-KIỀU. — Poème transcrit pour la première fois en quốc-ngữ avec des notes explicatives, précédé d'un résumé succinct du sujet en prose et suivi de quelques pièces de vers relatives à même histoire, 1875.

Indication fournie par le Dictionnaire bibliographique ; aucune autre indication bibliographique.

— *Petit cours de géographie de la Basse-Cochinchine*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imprimerie du Gouvernement, 1875, in-8°, 51 pages.

— *Histoire annamite en vers*. — Đại-Nam Sử-ký diên-ca, 1875.

N° 9 de la Bibliographie sommaire insérée dans le Dictionnaire Biographique. Impossible à vérifier à Saigon. H. Cordier mentionne anonyme un *Đại-Nam-Việt quốc-triều Sử-ký*. Imprimée à la Mission de Tandinh, 1879.

— *Cours de langue mandarine ou de caractères chinois*, par M. Petrus Ky. — Saigon, Collège des Stagiaires, in-f°, autographié (1875).

— *Cours de langue annamite*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — s. l. n. d. Un volume autographié, in-4° de 199 feuillets (1875).

— L'INVARIABLE MILIEU transcrit en caractères latin et traduit en annamite vulgaire, par M. Petrus Ky Saigon. — Collège des Stagiaires, 1875, in-f°, autographié, 205 pages.

Préface signée : P. Trương-vĩnh-Ký. — Quốc ngữ et caractères.

— *Manuel des Ecoles Primaires ou simples notions sur les sciences à l'usage des jeunes élèves des Ecoles de l'Administration de la Basse-Cochinchine*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — 1^{er} volume : *Syllabaire quốc-ngữ. Histoire annamite. Histoire chinoise*. — Saigon, imp. du Gouvernement, 1870, pet. in-8°, 364 pages.

En annamite.

— **MẠNH THUẬN TẬP CHÍ**, in-f^o, 797 pages.

M. Cordier ajoute : « On lit sur le titre de l'exemplaire de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes, GG. II. 89 :

« Jusqu'au chapitre *Van chương*, 5^e livre ; le reste, ainsi que les *Entretiens de Confucius*, sont en manuscrit ; leur autographie a été suspendue par l'administration. »

— **SƠ HỌC VĂN TÂN**. *Répertoire pour les nouveaux étudiants en caractères chinois*, 1877.

Renseignement fourni par le Dict. Biographique. Aucune autre indication.

— **TÀ HIO**. Texte chinois, mot à mot en annamite vulgaire, transcrit ensuite en langage correct, et transcription en langue mandarine annamite. Préface en français signée P. Trương-vĩnh-Ký, Saigon, 5 Octobre 1877. Quoc-ngữ et caractères, in-f^o autographié, 89 pages.

(Le titre est porté en caractères chinois que nous n'avons pu reproduire faute de moyens typographiques.)

Cours d'histoire annamite à l'usage des écoles de la Basse-Cochinchine, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 1^{re} édition. — Saigon imp. du Gouvernement, 1875.

Le 1^{er} volume, comprenant les première, deuxième et troisième périodes historiques jusqu'à la seconde dynastie de Lê, de 2784 avant J. C. jusqu'au 1428 de l'ère chrétienne, in-12, 184 pages.

Le 2^e volume parut en 1877. Il comprenait l'histoire de la dynastie de Lê et de Nguyễn (cinquième et sixième dynastie de la 3^e époque historique) 1428-1875. — In-12, 278 pages.

— **TRƯƠNG-LƯƠNG TÙNG XÍCH-TÔNG-TỬ DU PHÚ**. *Retraite et apotheose de Trương-Lương*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký chép ra chữ quốc-ngữ, và dẫn giải. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guiland et Martinon, 1881, in-8^o, 7 pages.

— *Voyage au Tonkin en 1876*. — Chuyến đi Bắc-Kì năm Ất Hợi (1876). P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon. C. Guiland et Martinon, 1881, brochure in-8^o, 32 pages.

— **BẮT CƯƠNG. CHỚ CƯƠNG LÀM CHI**. *Fais ce que dois adviennne que pourra*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Guiland et Martinon, 1882, in-8^o, 8 pages.

— 2^e édition. In lần thứ 2. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guiland et Martinon, 1885, in-8^o, 8 pages.

- *Evénements de la vie. Kiếp-phong-trần*, 3^e édition, 1882. Porté dans la bibliographie du Dict. Biographique. Sans autre indication.
- HUẤN NỮ CA, CỦA ĐẶNG-HUINH-TRUNG LÂM. *Défauts et qualités des Filles et des Femmes*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Martinon, 1882, in-8^o, 36 pages.
- THƠ DẠY LÀM DẦU. *La Bru.* P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. Chép ra chữ quốc ngữ, và dẫn-giải — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 13 pages.
- CHUYỆN KHÔI HẢI. *Passe-temps*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Bản in nhà-hàng C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 16 pages.
- GIA-ĐÌNH PHONG CẢNH VỊNH. GIA-ĐÌNH THẤT THỦ VỊNH. *Saigon d'autrefois*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, chép ra chữ quốc-ngữ và dẫn giải. Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 16 pages.
- KIM GIA-ĐÌNH PHONG CẢNH VỊNH. *Saigon aujourd'hui*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, chép ra chữ quốc-ngữ và dẫn giải. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 11 pages.
- TRƯƠNG-LƯU HẦU PHÚ. *Apologie de Trương-Lương*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, chép ra chữ quốc-ngữ và dẫn giải. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 17 pages.
- THƠ MẸ DẠY CON. *Une Mère à sa Fille*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 12 pages.
- NỮ-TẮC. *Devoirs des Filles et des Femmes*. — P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, 27 pages.
- *Guide de la Conversation Annamite*. — SÁCH TẬP NÓI CHUYỆN TIẾNG ANNAM VÀ TIẾNG LANGSA, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Guillard et Martinon, 1882, in-8^o, pp. 116 + 1 F. n. chif.
Quốc-ngữ sans caractères chinois.

— *Guide de la Conversation Annamite. SÁCH TẬP NÓI CHUYỆN TIẾNG ANNAM VÀ TIẾNG PHANGSA*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ky, 2^e édition. In lần thứ 2. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1885, in-8^o, pp. 118 + 1 table.

— GIA-HUẤN-CA. *Ecole domestique. Un Père à ses enfants*. P.J.-B. TRƯƠNG-VĨNH-KY. Chép ra chữ quốc ngữ và dẫn-giải. Saigon Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, 44 pages.

— HỌC TRÒ KHÓ PHÚ. *Un lettré pauvre*, par P.-J.-B. Trương-vĩnh-Ký, chép ra chữ quốc ngữ và dẫn giải, transcrit en quốc-ngữ et annoté. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8, 6 pages.

— THANH SUY BỈ THỐI PHÚ. *Caprices de la fortune*, par P.J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, 7 pages.

— PHÉP LỊCH-SỰ ANNAM. *Les convenances et les civilités annamites*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, 55 pages.

Une notice a été consacrée à ce livre: 1^o dans le *Bulletin de la Société académique indochinoise*, 2^e série, III.1890, p. 418-419. Signé E.G. (deux lignes reprises dans le suivant) 2^o dans le *Journal asiatique*. Voir supra.

— CHUYỆN ĐỜI XUA LỰA NHƠN LẤY NHỮNG CHUYỆN HAY VÀ CÓ ÍCH. *Contes Annamites*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 3^e édition. — Saigon C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, 66 pages.

— THẦY TRÒ VỀ LUẬT-MỆO LÉO-LẮT TIẾNG PHANGSA. *Maître et élève sur la Grammaire de la Langue Française*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 2^e édition. — In lần thứ 2 — Saigon. Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, pp. 23.

— *Grammaire de la Langue annamite*, par. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, pp. 304.

— *Catalogue des ouvrages édités et publiés jusqu'à ce jour par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. A l'usage des écoles de la Cochinchine*. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1883, in-8^o, 4 pages.

— HUẤN MÔNG KHÚC CA. SÁCH DẠY TRẺ NHỎ HỌC CHỮ NHƯ: Âm ra chữ quốc ngữ, giải nghĩa tiếng Annam và tiếng Phangsa, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imprimerie de la Mission 1884, in-8°, 47 pages.

Chansons pour l'instruction des enfants.

— TAM TỰ KINH QUỐC-NGŨ DIỄN CA. *Le Tam tự kinh traduit et transcrit en prose et en vers annamites*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. C. Guillard et Martinon, 1884, in-8°, 47 pages.

— *Petit dictionnaire Français-Annamite*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imprimerie de la Mission, à Tân-định, 1884, in-8°, pp. II. 1192.

Quốc-ngữ, sans caractères chinois.

— SƠ HỌC VẤN TÂN QUỐC-NGŨ DIỄN CA. *Répertoire pour les nouveaux étudiants*. P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, C. Guillard et Martinon, 1884, in-8°, 36 pages.

— BÀI HỊCH CON QUẠ. — *Proscription des corbeaux*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, chép ra chữ quốc ngữ. Dân giải và cất nghĩa. — Saigon, Bản in nhà hàng, C. Guillard et Martinon, 1883, in-8°, 7 pages.

— *Souvenirs historiques sur Saigon et ses environs*. Conférence faite au collège des interprètes, par M. P. Trương-vĩnh-Ký.

— *Excursions et reconnaissances* N° 23, mai-juin 1885, pages 27.

— La même, tirage à part de l'imprimerie coloniale, 1885, in-8°, 30 pages.

— NGƯ TIỂU TRƯỜNG ĐIỆU. *Pêcheur et bûcheron*. — P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, Saigon, imprimerie de la Mission, 1885, broché, in-8°, 8 pages.

— PHÚ BÀN TRUYỆN, DIỄN CA. *Riche et pauvre*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Bản in nhà hàng C. Guillard et Martinon, 1885, in-8°, 24 pages.

Traduit et adapté en vers annamites du *Riche et pauvre*, en vente à Paris chez Blériot et Gauthier libraires, 55, quai des Grands-Augustins. CORDIER. *Bibl. Indosinica*. Tome IV, colonne 2330.

— CỜ BẠC-NHA-PHIẾN. *Des Jeux de hasard et de l'Opium*, en prose et vers. Bằng tiếng thường và văn thơ, P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. de la Mission, 1885, in-8°, 82 pages.

— MẮC BỆNH CÚM TỬ. *La dingue*. — P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. de la Mission, 1885, in-8°, 3 pages.

— *Cours d'annamite aux élèves européens*. — Explication du Lục-vân-Tiên, 1886.

Aucune autre indication bibliographique.

— LỤC SÚC. *Les six Animaux domestiques*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. de la Mission, 1887, in-8°, 22 pages.

— LỤC SÚC TRANH CÔNG. *Dispute de mérites entre les six animaux domestiques*. Transcrit et annoté par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. Biên ra chữ quốc-ngữ cùng chú giải. — Saigon, imp. de la mission, 1887. Tous droits réservés, in-8°, 43 pages.
En prose rimée.

— DƯ ĐỒ THUYẾT LƯỢC. *Précis de géographie*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Tân-định (Saigon), imp. de la Mission, 1887. Propriété de la Mission, in-8°, 116 pages et 8 cartes.

Alphabet quốc ngữ. En 12 tableaux avec des exercices de lectures, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 4^e édition. Revue et corrigée. — Saigon, Imp. Rey et Curiol 1887, in-4°, 22 pages.

— *Alphabet quốc ngữ en 13 tableaux avec exercices de lecture*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 5^e édition. Revue et corrigée. — Saigon, Imprimerie nouvelle, 1895.

— *Vocabulaire annamite-français. Mots usuels, mots techniques et termes administratifs*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. Tous droits réservés. — Saigon, Băn in nhà hàng Rey et Curiol, 1887, in-8°, pp. 191.

Quốc ngữ sans caractères chinois

— ƯỚC-LƯỢC TRUYỆN-TÍCH NƯỚC ANNAM. Résumé sommaire de la chronologie de l'histoire et des productions de l'Annam avec ses tableaux synoptiques, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Băn in nhà hàng Rey et Curiol, 1887, in-8°, 31 pages.

— TAM THIÊN TỰ GIẢI ÂM. TỰ HỌC TOA YẾN. *Libre élémentaire de 3.000 caractères usuels, avec traduction en annamite vulgaire, transcrit en quốc-ngữ et traduit en français*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Rey et Curiol, 1887, in-8°, 71 pages.

— N° 1. *Miscellanées ou lectures instructives pour les élèves des écoles primaires communales et cantonales*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. commerciale Rey et Curiol, 1888, in-8°, 11 pages.

— CHUYỆN ĐỜI XƯA LỰA NHƠN LẤY NHỮNG CHUYỆN HAY VÀ CÓ ÍCH. *Contes annamites*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, 4^e édition. — Saigon, Bản in nhà hàng Aug. Bock, 1888, in-8°, 66 pages.

— N° 1 LỤC-VÂN-TIÊN TRUYỀN. *Poèmes populaires annamites transcrits en quốc ngữ, précédés d'un résumé analytique du sujet de chacun d'eux*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. A. Bock, 1889, in-12, 79 pages et un folio non chiffré.

— TỬ THƠ. *Quatre livres classiques*. En caractères chinois et en annamite. — N° 1. — TA-HIO. *Grande étude*. Texte en caractères avec transcription en quốc ngữ, signification mot à mot et en regard traduction littérale. Traduction en bon annamite et analyse raisonnée en langue vulgaire, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. commerciale Rey et Curiol, 1889, in-8°, 71 pages.

— TỬ THƠ. *Quatre livres classiques*. En caractères chinois et en annamite. N° 2. — TRUNG ĐÔNG. *Juste et invariable Milieu*. Texte en caractères avec transcription en quốc-ngữ. Signification mot à mot et en regard traduction littérale. Traduction en bon annamite et analyse raisonnée en langue vulgaire, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. commerciale Rey et Curiol, 1889, in-8°, 137 pages.

PHAN TRẦN T. UYÊN. *Poèmes populaires annamites transcrits en quốc-ngữ, précédée d'un résumé analytique du sujet de chacun*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. Aug. Bock, 1889, in-12, 45 pages.

MINH-TÂM-BỬU-GIÁM. *Le précieux miroir du cœur*. Texte en caractères traduit et annoté en annamite, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imp. Rey, Curial et Cie, 1891, 1893, 2 vol. in-8°, 135 et 143 pages.

— LỤC-VÂN-TIỀN TRUYỆN, IN LẦN THỨ 4, COI LẠI, SỬA VÀ THÊM CHÚ GIẢI CHỖ KHÓ VÀ TRUYỆN TÍCH NỮA. *Poèmes populaires annamites. Transcrits en quốc-ngữ, précédés d'un résumé analytique du sujet de chacun*, 4^e édition. Revue, corrigée et augmentée de notes explicatives et historiques par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, Claude et Cie, 1897, in-8°, 100 pages.

BIÊN TÍCH ĐỨC THẦY VÊRÔ PINHO QUÂN-CÔNG PHÒ-TÁ NGUYỄN-ANH LÀ ĐỨC CAO HOÀNG, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. — Saigon, imprimerie et librairie nouvelles, 1897, 48 p.

(Biographie de Pigneau de Behaine.)

— *Poème Kiêm-Vân-Kiều Truyện*. Transcrit pour la première fois en quốc-ngữ avec des notes explicatives et précédé d'un résumé succinct du sujet en prose, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. Revu, corrigé et augmenté, 2^e édition. — Saigon, Claude et Cie, 1898, in-8°, 191 pages.

— CỜ BẠC NHA PHIẾN, BẰNG TIẾNG THƯỜNG VÀ VĂN THƠ. *Des jeux de hasard et de l'Opium*. En prose et en vers, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký. Deuxième édition. — Saigon, imp. de la Mission, 1898, in-8°, 78 pages.

TRƯƠNG-VĨNH-KÝ. P. J.-B. — CHUYỆN ĐỜI XƯA LỰA NHƠN LẤY NHỮNG CHUYỆN HAY VÀ CÓ ÍCH. — Quinhon (Annam) 1909, in-8°, 101 pages.

— *Petit Dictionnaire Français-Annamite*, par P. J.-B. Trương-vĩnh-Ký, professeur de langues orientales, chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction Publique. Nouvelle édition, ornée du portrait de l'auteur, illustrée de 1250 gravures extraites du Petit Larousse illustré. — Saigon, F. H. Schneider, 1911, in-8°.

IMPRIMERIE DE L'UNION

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE : NGUYEN-VAN-CUA

13, RUE LUCIEN MOSSARD, 13

SAIGON